

## Table des matières

# Conscience juridique humaine et division du travail - Propriété et constitution de l'entreprise par Heidjer Reetz

(Ceci est une pré-impression pour mes amis en sciences sociales. Il ne peut être diffusé sans mon autorisation. Je ne souhaite pas établir une pleine publicité tant que cette préimpression n'a pas passé la phase d'une sympathie critique).

### Table des matières

1. points de départ, questions et objectifs

2. le chemin vers la propriété élargie

Les lois existantes par rapport à la liberté

Le contexte historique

Comment la nouvelle propriété est-elle mise en œuvre ?

3. la nouvelle loi sur la propriété d'entreprise

Définition des termes :

Les objectifs d'exploitation

L'objectif matériel d'exploitation dans le circuit des marchandises :

L'objectif d'exploitation monétaire dans le circuit des valeurs.

Les organes de l'entreprise à division du travail

L'exploitation en tant qu'outil collectif matériel :

La réunion d'entreprise :

Le comité d'entreprise :

La direction de l'entreprise

Les organes spontanés :

La préformation des revenus dans le circuit des valeurs en tant que rapport juridique

Le principe du circuit de la valeur :



Les revenus comme facteurs économiques de repos :

Les ratios juridiques pour les revenus

La transposition des ratios en grandeurs monétaires économiques :

4. Réflexions sur la société

Pour comprendre la mission de l'État :

Karl Marx

Le capital et le système bancaire

La science du droit

La science économique

Le dépassement de l'impérialisme intra-social et mondial

Le lien entre la conscience d'État, la démocratie et la propriété :

L'interaction entre la vie économique et la culture

5. note de l'auteur

Points de départ, questions et objectifs

A l'échelle de l'humanité, la division technique et industrielle du travail est un phénomène récent, vieux de 200 à 300 ans seulement. Sa dynamique débute avec la révolution industrielle, un peu plus tôt en Angleterre qu'en Europe continentale. Les machines sont inventées à partir de 1760 environ : La machine à vapeur de James Watt (Écosse, 1769), la machine à filer (« Spinning Jenny » 1764) et le métier à tisser mécanique (1785), etc. Les machines permettent d'augmenter drastiquement la production de marchandises tout en économisant le travail. Les quantités de marchandises produites par les machines font exploser les marchés régionaux et poussent à la vente sur des marchés toujours plus lointains. Sous l'impulsion de la technique et de l'esprit commercial, de nouvelles « sociétés bourgeoises de marché » ont vu le jour. Les sociétés aristocratiques féodales du Moyen Âge ont disparu. Mais il est resté jusqu'à aujourd'hui un pouvoir dont l'origine remonte à 450 av. J.-C. dans la Rome antique : la propriété conçue à la romaine.<sup>1</sup>

La division du travail déterminée par la technique, le marché et la propriété a aujourd'hui gagné tous les pays du monde et est devenue un fait humain. Dans ce travail, nous nous demandons si cette détermination de la division du travail rend vraiment justice à sa dimension humaine ? La critique et le développement du droit de propriété seront au centre de la réponse à cette question.

La base juridique d'une société humaine est certainement les droits de l'homme universels. Dans ceux-ci, la propriété privée est également citée comme un droit humain. Toutefois, cela se fait de telle manière que l'ancien droit de propriété romain continue d'agir et favorise une conscience antisociale dans la division du travail, ce qui justifie à son tour la concurrence et en fait une sorte de moteur



pour le développement. Du point de vue présenté ici, une correction doit être apportée. Les études suivantes montrent comment une différenciation et un élargissement du concept de propriété permettent de situer correctement les forces et les pulsions antisociales dans la vie. J'appelle la propriété élargie un droit de l'humanité parce qu'elle est délibérément adaptée à la division du travail.

Le développement technique prend de plus en plus de formes, apparemment de manière inéluctable : À partir de 1920, l'utilisation de l'électricité et des chaînes de montage augmente la productivité. À partir de 1970 environ, les ordinateurs commencent à structurer le monde du travail. À partir de l'an 2000, Internet rend l'intelligence technique et la division du travail disponibles à grande échelle. Le trafic et la productivité ne cessent de croître. Actuellement, l'intelligence artificielle se trouve sur le seuil. Certains craignent qu'elle ne remplace l'homme qui pense individuellement. On parle de révolutions industrielles (1.0 à 5.0). La capacité humaine à produire et à faire produire des machines intelligentes est allée de pair avec une croissance exponentielle de la population terrestre et de la consommation de matières premières et d'énergie. Cette évolution se heurte actuellement à des limites écologiques et humaines.

Dans cet article, j'étudie l'interaction entre la propriété, la conscience et la structure sociale dans la sphère de production basée sur la division du travail. Je montre comment l'interaction entre ces trois facteurs détermine de manière décisive comment le côté social et le côté antisocial se manifestent chez l'homme. Ces deux aspects sont sans aucun doute nécessaires ! La question est de savoir comment les équilibrer. J'essaie de ne pas porter de jugement, mais de laisser parler les faits et les phénomènes créés par l'homme lui-même. Et j'invite chaque personne qui veut se connaître à prendre la propriété dans ses mains pesantes.

Aucun être humain ne peut être une individualité autonome et autodéterminée sans un côté antisocial en lui. Aucun être humain ne peut être que social. Chaque être humain a en lui aussi bien une pulsion sociale qu'une pulsion antisociale et les deux ont leur justification et leur mission dans son développement. Il faut donc les concevoir comme des forces nécessaires, qui agissent comme deux pôles dans l'âme humaine, par lesquels les hommes s'attirent et se repoussent mutuellement. Au niveau de la loi, la question se pose de savoir comment ces forces sont aujourd'hui intégrées dans la vie sociale par le biais de la propriété et comment elles devraient l'être à l'avenir ?

La propriété est un droit formulé dans le code civil allemand (BGB). Pour ce paragraphe, je fais une proposition concrète pour son développement dans la sphère de la production. Sur cette base, je présente une loi sur la constitution des entreprises qui montre la division du travail de telle sorte que son moteur de développement ne soit plus la lutte concurrentielle antisociale, mais des rapports de partage équitables.

Les pulsions sociales et antisociales chez l'homme s'expriment économiquement de manière tout à fait élémentaire par la capacité à donner aux autres et le be-



soin de prendre quelque chose pour soi. Grâce à l'industrialisme et à la division du travail dans la production et la consommation, ces deux pôles de la nature humaine se sont séparés pour former le plus grand ensemble imaginable, à savoir un don et une prise humains. Du point de vue de la division du travail, l'homme qui produit est celui qui donne socialement, il donne son travail pour que celui qui consomme puisse prendre et satisfaire ses besoins. Il s'agit d'intégrer ces deux pôles dans la dimension humaine dans laquelle nous vivons aujourd'hui.

Grâce à la division du travail, nous, en tant qu'humanité, nous permettons et maintenons aujourd'hui mutuellement notre existence physique individuelle. C'est la nouveauté qui se produit sur la scène de l'histoire mondiale. Pourquoi n'y a-t-il pas de réciprocité humaine consciente dans la division du travail, mais un anonymat, un travail aliéné avec des risques techniques toujours plus grands ?

Le développement technique des 300 dernières années a conduit les hommes dans ce réseau de relations de division du travail qui couvre la terre entière. Indépendamment du sexe, de la nationalité, de la couleur de peau, de la race, de l'idéologie ou d'autres caractéristiques collectives, ils sont liés par la division du travail. Ces relations sont réelles. Elles partent de l'individu qui travaille. Le fait que les participants (division du travail) vivent dans l'anonymat et l'aliénation au lieu de se connaître les uns les autres est dû, du point de vue présenté ici, à l'ancien droit de propriété qui est resté figé dans le passé. Celui-ci empêche de vivre et d'expérimenter correctement le niveau technico-économique dans lequel tous sont imbriqués.

Le droit et la loi sont les éléments déterminants de la vie sociale. Ils déterminent la manière dont les gens entrent en relation. La division du travail, la technique, le machinisme, etc. sont des facteurs secondaires du point de vue du droit. Le droit est le facteur primaire ! Il détermine la structure dans laquelle les relations sociales acquièrent leur qualité.

Celui qui entreprend de repenser le droit de propriété se rendra compte de ce que chaque être humain ressent au fond de lui-même : la division du travail a un côté social qui n'a pas encore pu se développer parce que la propriété existante, que j'appellerai désormais « ancienne » ou « matérielle » ou « d'exclusion », souligne et protège les instincts antisociaux chez l'homme.

Dans la perspective présentée ici, le concept de propriété est resté figé dans le passé, alors que la technique se précipite vers l'avenir avec des possibilités toujours nouvelles. C'est ainsi que naissent les disproportions sociales flagrantes, les tensions et les conflits dont nous souffrons aujourd'hui. Un petit groupe s'approprie, grâce au pouvoir de la propriété, des brevets, des biens productifs et des valeurs monétaires dans des proportions inimaginables<sup>2</sup>. Cela engendre l'impuissance chez les autres et rend impossible l'équité des prestations.

J'analyse tout d'abord pourquoi et comment l'ancien droit de propriété ne tient pas compte de l'instinct social en l'homme. Ensuite, je développe le nouveau



concept élargi de la propriété, qui permet de comprendre la division du travail dans son sens le plus profond.

Il ne s'agit pas, comme c'est le cas aujourd'hui, d'exiger des choses de l'État ou d'imaginer des programmes étatiques. L'État est plutôt renvoyé à sa véritable mission, celle d'être un État de droit. Mais ce faisant, il est également pris au sérieux. La confusion des pouvoirs entre les partis, la bureaucratie débordante et la conscience de puissance de l'État-nation qui se termine par des guerres rendent aveugle à la véritable mission de l'État : l'État doit créer un droit de propriété conçu de manière humaine pour la division du travail.

Le droit de propriété et la pensée de la propriété sont aujourd'hui coincés dans une opposition insensée : la propriété privée d'un côté et la propriété collective (sociale ou étatique) de l'autre. La première considère l'individu qui a le droit d'exclure les autres de sa propriété, la seconde part de la société et veut réprimer l'instinct antisocial.

Chacun peut facilement se rendre compte que l'interaction entre l'individu et la société ne peut pas être organisée de manière satisfaisante de cette façon. Aujourd'hui, chaque individu doit trouver un juste milieu entre son comportement social et son comportement antisocial, comme nous l'avons déjà indiqué plus haut. C'est pourquoi je développe le concept de propriété de manière à ce qu'il ne mette pas l'accent sur le pôle social ou antisocial de l'être humain, mais qu'il parte simplement du fait que chaque être humain sur terre n'est un partenaire juridique pour ses semblables que pour une durée limitée ou déterminée. La limitation dans le temps de la propriété est la clé, ce qui lui confère une qualité non pas de polarisation mais de médiation.

Actuellement, la propriété privée illimitée conduit à des accumulations de capitaux de plus en plus importantes et anonymes. Il en résulte des groupes dans lesquels la propriété privée agit déjà comme une propriété collective (« corporate identity »). Des sociétés de propriété gigantesques avec un ou quelques hommes à leur tête s'installent au-dessus du pouvoir des États. De ces personnes et de leurs capitaux dépendent les emplois et l'existence de milliards de personnes dans tous les pays. Avec le cours de leurs actions, c'est-à-dire avec une propriété privée concentrée, les dirigeants des entreprises déterminent le destin de l'humanité. Ce faisant, ils font également profiter un nombre indéterminé d'investisseurs : Des particuliers, des assurances, des caisses de retraite et des États entiers. En apparence, c'est pour le bien de la collectivité. En réalité, l'effet antisocial de la propriété devient ainsi de plus en plus opaque et inattaquable. La soi-disant élite agit aujourd'hui de manière magistrale au niveau de l'économie financière selon le vieux principe romain : « diviser pour mieux régner ».

La solution présentée ici est la propriété individuelle temporaire de responsabilité. Elle fait de tous les collaborateurs d'une entreprise des copropriétaires responsables, mais pour une durée limitée à leur collaboration. C'est la limitation dans le temps qui rend la propriété à la fois humaine et humaine. Elle empêche l'action unilatérale des pulsions sociales et antisociales en l'homme. Elle empêche en même temps le pouvoir abstrait des marchés qui résulte de la vénalité



de la propriété à durée indéterminée. Elle place au centre la formation de la société dans les entreprises et non plus le capital. La propriété est ainsi dépossédée de son pouvoir et l'essence de la division du travail, à savoir que les hommes travaillent les uns pour les autres et partagent, peut émerger.

Juste après la propriété, les égoïsmes de groupe et de pouvoir nationaux, religieux, idéologiques, économiques et géopolitiques sont un obstacle au développement social. Ces égoïsmes collectifs menacent aujourd'hui notre existence. Si l'individu vivait la division du travail de manière positive, cela créerait également un contrepoids à ces égoïsmes collectifs. Mais si la division du travail se répercute négativement sur lui par le biais de la propriété, le retour à une ancienne conscience de groupe est comme programmé.

L'approche présentée ici ne serait pas cohérente si elle ne s'accompagnait pas des deux lois qu'il s'agit de modifier : une extension de l'article 903 du Code civil allemand relatif à la propriété et une loi renouvelée sur l'organisation des entreprises. Les deux sont basés sur la distinction fondamentale entre propriété productive et propriété consumériste. Tout cela est écrit pour l'Allemagne, il faudrait le modifier pour d'autres pays, mais le fond resterait le même.

Celui qui réfléchit aux effets du nouveau droit de propriété peut faire l'expérience de l'interpénétration de la réalité et de l'idéalité dans la division du travail. L'idéalité, comme on le sait, s'est manifestée sous une forme générale et donc non concrète à l'époque moderne avec la Révolution française : Les idéaux de liberté, d'égalité et de fraternité ont été proclamés. L'idéal intermédiaire, l'égalité, est ici concrétisé pour le droit de propriété. C'est sur cette base que le droit du travail est ensuite transformé. En fait, l'égalité devant le droit est aujourd'hui évoquée, mais jamais vraiment voulue politiquement !

Celui qui adopte le point de vue des biens matériels se méprendrait sur l'idéal d'égalité. Une répartition équitable des biens matériels et l'égalité en droit sont deux objectifs sociaux fondamentalement différents. On peut dire d'emblée que des capacités, des dons et des talents différents, qui se développent dans l'interaction sociale, peuvent naturellement conduire à des revenus différents. L'égalité juridique dans le droit du travail favoriserait même une telle équité des prestations, car cette égalité devant le droit tolère très bien les différences individuelles. Mais elle est violée de manière tout à fait fondamentale par l'ancienne propriété, qui n'est plus adaptée à la division du travail.

Faisons-le concrètement : tant que les complexes de pouvoir liés à la propriété (groupes) multiplient l'argent sous forme de titres de propriété (actions) pour son propre bien, pour la croissance de leur argent, l'équité des prestations reste impossible. Pour masquer cela, on fait de la propriété une sorte de tabou<sup>3</sup>. Celui qui suggère aux masses qu'on peut faire de l'argent avec de l'argent, multiplier son argent à volonté et le faire travailler pour soi afin de mener une vie confortable, sert les élites au pouvoir et creuse la tombe de la société.<sup>4</sup> L'argent ne travaille jamais. Mais on peut le multiplier à l'infini par toutes sortes d'astuces ou l'imprimer à l'infini sous la souveraineté de l'État.<sup>5</sup> En termes comparatifs : Si l'argent est multiplié pour lui-même, c'est comme si l'on étirait un étalon de





mesure et que l'on prétendait ensuite qu'il mesurait toujours correctement. Les conséquences sont supportées par la collectivité sous forme d'inflation. Celle-ci touche toujours le plus fortement les « petites gens », la population active. Les boulangers d'Amérique du Sud se révoltent lorsque les spéculations sur les marchés à terme des marchandises, organisées par les grands groupes, font grimper le prix de leurs céréales. Les personnes qui vivent des sentiments de pouvoir dans l'argent et qui font de l'argent avec l'argent sont responsables des crises financières, des dévaluations monétaires et des catastrophes sociales. Ces phénomènes négatifs sont comparables à un cancer : Les forces constructives d'un organisme touché par un cancer se retournent de manière perversie contre l'organisme lui-même.

L'économie monétaire ou financière, mal orientée du point de vue du droit de propriété, est justifiée par un courant scientifique omniprésent qui croit que les marchés peuvent dompter l'égoïsme. L'expérience des marchés des capitaux devrait avoir suffisamment démontré que ce n'est pas le cas. Ce courant scientifique protège avant tout le concept de propriété existant.

Si nous - j'entends par là les personnes qui souhaitent vivre à l'avenir dans une société libre, démocratique et humaine - ne nous engageons pas pour des majorités politiques qui mettent la propriété à l'ordre du jour et se font les porte-parole de la division mondiale du travail, nous n'arrêterons pas ce processus auto-destructeur. Nous sommes tous dans le même bateau et sommes pleinement responsables les uns des autres à ce niveau. La coresponsabilité pour la vie sociale se manifeste avant tout dans la conscience juridique. C'est dans la conscience juridique qu'agit l'esprit de chaque individu, qui marque la vie sociale. Il agit de manière prospère lorsqu'il rend libre et de manière pernicieuse lorsque l'individu se soumet à l'argent par le biais de la propriété.

Le chemin vers une propriété élargie

Les lois existantes par rapport à la liberté

La loi centrale qui régit en Allemagne l'usage de la propriété est le § 903 du BGB, il s'énonce ainsi :

« Le propriétaire d'une chose peut, dans la mesure où la loi ou les droits de tiers ne s'y opposent pas, en disposer à sa guise et exclure les autres de toute influence ».

Dans ce qui suit, je résume cette définition par les mots « propriété exclusive », « maîtrise de la chose » ou encore « ancienne propriété ». Cette formulation est quelque peu en contradiction avec les articles 14 et 15 de la loi fondamentale de la République fédérale d'Allemagne. L'article 14 y stipule ce qui suit :

« La propriété et le droit de succession sont garantis. Le contenu et les limites sont déterminés par la loi. La propriété oblige. Son usage doit en même temps servir le bien commun. L'expropriation n'est autorisée que pour le bien de la collectivité. Elle ne peut être effectuée que par une loi ou sur la base d'une loi qui règle le type et l'étendue de l'indemnisation. L'indemnité doit être déterminée en pesant équitablement les intérêts de la collectivité et des parties concer-



nées. En cas de litige sur le montant de l'indemnité, les tribunaux ordinaires peuvent être saisis ».

Et l'article 15 stipule

« Les biens fonciers, les ressources naturelles et les moyens de production peuvent, en vue de leur socialisation, être transférés à la propriété commune ou à d'autres formes d'économie commune par une loi qui détermine la nature et l'étendue de la compensation ».

Dans le domaine de la consommation, une définition comme le § 903 ne fait pas de mal : la liberté d'un consommateur n'exclut pas juridiquement la liberté d'un autre. La liberté consiste ici à pouvoir choisir dans l'abondance des biens produits par la division du travail. La liberté de choix dans le domaine de la consommation est un résultat positif de la division du travail. Elle trouve toutefois sa limite dans les écosystèmes de la Terre.

Dans le domaine de la production basée sur la division du travail, le § 903 a pour conséquence que le propriétaire d'une entreprise exclut ses collaborateurs de la propriété, donc également du résultat de l'entreprise et de la responsabilité - juridiquement !

L'ancienne propriété génère une pensée de domination matérielle qui ne convient pas à la division du travail. Son idéologie est que les plus forts économiquement s'imposent pour le bien de la collectivité. Cette idéologie ne fait pas la différence entre la liberté issue de la connaissance et l'arbitraire des plus forts. L'arbitraire donne naissance aux marchés motivés par la domination matérielle, sur lesquels chacun essaie d'être plus grand, plus rapide, plus fort et plus intelligent que ses concurrents. Ces marchés entraînent une concurrence impitoyable entre les entrepreneurs, les entreprises et les sociétés de capitaux.

Sur ces marchés concurrentiels, l'entrepreneur n'agit pas librement.

Dans ces marchés concurrentiels, un entrepreneur agit tout sauf librement. Les marchés l'obligent à licencier des collaborateurs, même si, en tant qu'être humain, il ne le souhaite pas, car il voit les tragédies que cela déclenche. Pour rester compétitif, il doit aussi accepter des conséquences environnementales dont ses propres enfants feront les frais. Il ne voudra pas non plus de cela s'il pense humainement, etc.

L'idéologie fait peser le chômage et les dommages environnementaux sur l'État. Il doit faire quelque chose contre le chômage et pour l'environnement, ce qui revient en fin de compte à contraindre les personnes forcées à être raisonnables. Cette idéologie produit le désordre absurde que nous vivons actuellement et qui montre que dans la division du travail, la pensée dominante ne peut pas fonctionner au niveau interpersonnel.

Examinons cela à l'aide d'autres lois concrètes : En 2017, les politiques ont fait une loi pour les personnes sans propriété, qui doit rendre le pouvoir de l'ancienne propriété plus socialement acceptable : Le § 611a du droit du travail (BGB). Il décrit le statut juridique du soi-disant travailleur comme suit :





Ce sont des formulations indignes de l'homme. Il s'agit d'un mode de pensée qui était courant dans la Rome antique, dans le système d'allégeance médiéval et à l'époque du servage. En 2017, ces phrases ont été implantées dans le Code civil allemand : elles cimentent l'absence de liberté pour beaucoup et le pouvoir pour quelques-uns !

La liberté est l'objectif spirituel de tous les hommes ! La définir légalement pour le temps de travail en dit long sur l'état de conscience des juristes et des politiques. On joue ici la liberté contre la sécurité. Cette loi marque ensuite la conscience des personnes qui travaillent. La responsabilité de ceux qui font les lois ne peut guère être surestimée. Les lois créent les conditions sociales dans lesquelles l'homme doit accomplir son travail et gagner sa vie. Dans la société de la division du travail, l'argent représente les biens qui rendent possible notre existence humaine. Au final, le § 611a joue la liberté contre la sécurité imposée par l'État pour les personnes qui doivent conclure des contrats de travail sans propriété. Les expériences faites après 2017 en matière d'emplois non libres, de chômage et de salaires de dumping montrent ce que toute cette construction veut et vaut réellement : ne doit être libre dans le monde du travail que celui qui possède la propriété matérielle.

Deux autres §§ complètent le tableau de l'ancienne construction de la propriété dans le BGB :

- Le § 90 dit : « Les choses au sens de la loi sont uniquement des objets corporels ».

- Le § 855, intitulé « Serviteur de la possession », dit : « Si quelqu'un exerce le pouvoir effectif sur une chose pour une autre personne dans le cadre de son ménage ou de son activité professionnelle, ou dans une relation similaire, en vertu de laquelle il est tenu de suivre les instructions de l'autre personne concernant la chose, l'autre personne est seule propriétaire ».

Pour ces §§ également, le § 903 se trouve à l'arrière-plan en tant que norme juridique sous-jacente. Le § 855 sépare le destinataire des instructions agissant avec la chose de la responsabilité de la possession. Il n'est qu'un « serviteur de la possession » qui obéit aux instructions. Dans cette formulation, les ménages dans le domaine de la consommation et les entreprises commerciales dans le domaine de la production sont juridiquement mis sur un pied d'égalité : une erreur juridique absolue à l'époque de la division du travail ! Ce paragraphe permet au propriétaire, considéré comme le maître de la chose, de transférer son pouvoir sur la chose à d'autres. L'autre est doté de ce pouvoir en tant que serviteur de la propriété et peut à son tour donner des instructions au propriétaire, mais n'a aucune responsabilité en matière de propriété. Une majorité d'actionnaires, c'est-à-dire une propriété devenue anonyme, transfère ses objectifs et son pouvoir à un manager qui fonctionne juridiquement comme un salarié et qui donne des instructions à d'autres salariés pour servir les objectifs de la société propriétaire. Le propriétaire peut choisir, comme un consommateur, d'exercer lui-même son pouvoir ou de le laisser s'exercer. L'ancienne propriété entraîne une hiérarchie des droits d'instruction, ce qui permet également de dissimuler et



d'imbriquer le pouvoir.

Il est intéressant de noter que le § 90 s'écarte quelque peu du bastion qui absolutise la domination matérielle, car il distingue l'homme de la chose. Il pourrait aussi ouvrir la possibilité de réfléchir à la question de savoir si les terrains, les matières premières et les entreprises industrielles ne sont effectivement que des objets corporels ? Si le § 90 était appliqué de manière cohérente au § 903, il interdirait d'acheter la force de travail d'un employé comme s'il s'agissait d'une chose. La formulation « exclure autrui de toute influence » du § 903 signifie en effet que le collaborateur est rabaissé au rang de chose interchangeable. Dans le droit du travail et dans l'utilisation des moyens de production, la base légale que nous venons d'exposer exclut ce qui est réellement en jeu aujourd'hui : la conscience de l'œuvre commune pour l'humanité.

### Le contexte historique

Au cours de la période de transition vers la modernité, la bourgeoisie s'est libérée du pouvoir de la noblesse. Elle a surmonté la propriété par le sang et l'a remplacée par la propriété par la matière. La formule de la domination matérielle exclusive a été pendant une courte période un facteur de libération pour la bourgeoisie et ses juristes. Pour la classe prolétarienne qui se formait en même temps, principalement à partir de paysans déracinés, et qui n'avait ni propriété ni juristes, cette formule a conduit à une catastrophe sociale : exclue de la participation à la vie sociale par le droit de propriété, elle était livrée à des salaires de misère, à la misère et au chômage. C'est à cette époque que de nombreux nobles ont réalisé que le pouvoir pouvait être mieux exercé (de manière plus anonyme) avec le concept de propriété seigneuriale qu'avec la souveraineté ancestrale de leur sang « bleu ». Les nobles et les bourgeois opprimaient d'un commun accord les personnes qui finissaient par travailler dans l'industrie naissante de la division du travail. Ce n'est qu'après de longues luttes que les sans-terre ont obtenu certains droits : Le droit de se réunir, le droit de se présenter en tant que collectif syndical, le droit de faire grève et le droit de vendre leurs heures de travail. Ce qui ne s'est pas formé à cette époque, c'est la conscience que le concept de propriété lui-même devait être développé et différencié. Les travailleurs pensaient et agissaient en tant que propriétaires de leur temps de travail ! Ils sont donc devenus eux aussi un facteur de pouvoir en matière de droit de propriété dans la vie sociale. A cette époque, il se produisait au sein des sociétés industrielles européennes naissantes ce qui se produisait sur la scène mondiale par le biais du colonialisme dans les pays dits du tiers monde.

Ce contexte historique montre comment l'ancienne propriété agit comme un rempart juridique de la société de pouvoir contre les idéaux de liberté et d'égalité. Les juristes prisonniers de l'ancienne pensée de la propriété justifient sans cesse la division de la société entre indépendants et dépendants. Leur matraque s'appelle « liberté de contrat » : personne n'est obligé d'accepter un emploi salarié. Cette justification est d'un cynisme juridique sans pareil face aux sociétés de propriété (groupes) dans lesquelles des millions de personnes doivent trouver du travail, un salaire et du pain. L'inégalité des parties contractantes est présen-



tée comme un fait naturel immuable.

La connaissance du droit présentée ici emprunte de nouvelles voies. Elle ne déduit plus la propriété de formes traditionnelles. Elle part de la connaissance de la division du travail et des relations humaines réellement libres. Elle se demande comment la propriété agit dans les fonctions de la division du travail et comment elle soutient la vie sociale dans les entreprises ? Elle définit et respecte la liberté des producteurs comme une liberté issue de la connaissance et non de l'arbitraire de la domination. Elle distingue la production et la consommation comme deux pôles qui se conditionnent mutuellement, comme donner et recevoir. Pour la liberté du consommateur, la domination matérielle exclusive est appropriée parce que ce qu'il consomme, il le consomme exclusivement pour lui-même. Le pain que je mange, les vêtements que je porte, etc. ne peuvent pas être consommés par d'autres. Si je partageais mes biens de manière désintéressée, je ne me comporterais pas comme un consommateur dans l'acte de partage, mais comme un philanthrope. Dans la sphère de production, le travail perd cependant le rapport à soi qui existait encore dans les anciennes économies domestiques et villageoises préindustrielles. L'autosuffisance matérielle déterminait la vie économique de l'époque préindustrielle.

Aujourd'hui, la publicité et l'abondance de biens produits par la division du travail donnent l'illusion d'un égocentrisme dans lequel les travailleurs et leurs conditions de production n'apparaissent pas, ce qui est révélateur. Le fait que les gens soient conditionnés en tant que consommateurs par des images qui s'imposent sans limite a entraîné le transfert d'une grande partie du travail de l'économie domestique vers l'industrie. Autrefois, l'économie domestique évitait une grande partie de la production polluante et fournissait elle-même une bonne partie de la valeur ajoutée. Sortir de la division du travail n'est évidemment pas une solution, et ce n'est pas ce que l'on veut dire.

L'objectif de développement social n'est pas la sortie de certains, mais l'entrée de tous les hommes dans une conscience humaine de la division du travail. Pour cela, il faut toutefois une propriété qui mette un terme à l'économie de concurrence et au marché des capitaux devenus sauvages et qui rende visible et protège juridiquement le travail comme un acte libre et donnant (!). Tant que la domination matérielle excluante fait des travailleurs des employés dépendants, cela est impossible.

La mise en œuvre de la connaissance de la propriété présentée ici ferait des entreprises dans lesquelles les gens travaillent des centres de formation pour la société. Ils deviennent de petites ou grandes entités au sein de la société. Dans le cadre de la législation en vigueur, la constitution de sociétés est réservée aux personnes morales (AG, GmbH, Kommanditgesellschaft, etc.). En tant que travailleurs, les hommes en sont exclus. Le fait que les travailleurs deviennent les fondateurs de la société est une condition préalable à la justice. La justice est le moment le plus important de la construction d'une société. Elle n'exclut pas les différences de revenus, bien au contraire: les différences de revenus sont importantes pour la responsabilisation et l'auto-évaluation réaliste. L'égalité des per-



sonnes devant la loi dans les entreprises aide les gens à s'individualiser correctement et à éviter les abus de pouvoir.

Comment la nouvelle propriété sera-t-elle mise en œuvre?

La première étape de la mise en œuvre de la nouvelle propriété est l'extension de l'article 903 du BGB. Pour ce faire, la propriété est distinguée en propriété de consommation et propriété productive:

L'article 903 étendu : La propriété

La propriété est une valeur sociale élevée. Il sert la liberté et la dignité de l'homme. En fonction du niveau de développement de l'humanité fractionnée, on distingue :

a) Im Konsumbereich der Gesellschaft kann der Eigentümer einer Sache, soweit nicht das Gesetz oder Rechte Dritter entgegenstehen, mit der Sache nach Belieben verfahren und andere von jeder Einwirkung ausschließen. Der Eigentümer eines Tieres hat bei der Ausübung seiner Befugnisse die besonderen Vorschriften zum Schutz der Tiere zu beachten.

b) Im Produktionsbereich der Gesellschaft geht das Eigentum aus der Arbeit von zusammen oder allein arbeitenden Menschen hervor. Es bleibt an diese Arbeit gebunden, ist also befristet für die Zeit, in der gearbeitet wird. Die Arbeitenden tragen als Eigentümer ihrer Produktionsmittel die Verantwortung für alle Folgen ihres Tuns. Die Freiheit des Eigentums beruht auf der Erkenntnis der Arbeitsteilung. Dieser Freiheit dient das Betriebsverfassungsgesetz.



Une société qui étend ainsi l'article 903 aura "à juste titre" avec la division industrielle du travail! En résumé, la nouvelle formulation de la propriété pour le secteur de la production s'appelle «propriété individuelle, à responsabilité limitée». Dans le domaine de la production de la société, il peut être placé de manière libérale à côté de l'ancienne propriété. La coexistence simultanée de deux formes de propriété apparaît dans un premier temps dans le droit de la fondation. Le transfert de la propriété à des fondations dans le domaine de la production, comme c'est déjà le cas aujourd'hui, va dans le bon sens du point de vue exposé ici<sup>7</sup>. La nouvelle propriété a cependant un contexte sociétal qui n'existe pas dans le droit de la fondation. Par conséquent, les propriétaires qui ne veulent pas essayer la nouvelle propriété n'ont pas à l'accepter. Comme cette loi sert la liberté, elle ne peut entrer dans la réalité juridique que par un acte de liberté. En ce qui concerne les personnes morales, c'est-à-dire les anciennes sociétés de capitaux à vocation autoritaire, ce sont les personnes qui les réunissent qui décident. Si ceux-ci veulent prendre la nouvelle propriété, leurs titres de propriété immortels sont convertis en prêts ou en obligations. Sous la forme de paiements annuels raisonnables et modérés, la propriété immortelle achetée est alors indemnisée et ensuite remboursée une fois pour toutes. Ces personnes morales sont ensuite dissoutes. Une indemnisation, comme le prévoit notre Constitution, n'est donc accordée qu'aux personnes. L'ancienne propriété est transformée au cas par cas d'une manière socialement acceptable.

Si la propriété individuelle, temporaire et responsable était décidée démocratiquement et placée à côté de l'ancienne comme une option libre, il deviendrait lentement mais sûrement visible à quel point la nouvelle propriété est à la fois un droit de l'homme et un droit de l'homme. Elle protège les intérêts de l'individu et ceux des sociétés fondées sur la division du travail ! Les intérêts sociaux sont soutenus par la responsabilité individuelle de l'individu et par la raison inhérente à la division du travail elle-même. Les deux façonnent la vie individuelle ainsi que la structure de l'humanité et connectent des personnes issues d'horizons et de visions du monde différents d'une manière sans précédent, quels que soient les États, les races, les peuples et les sexes. La nouvelle propriété correspond à ce fait de division du travail qui affecte l'humanité. Tant que la propriété ancienne a à elle seule un effet structurant, ce fait est mis au service des sociétés et des personnes morales. C'est pourquoi la division du travail n'a aucun impact positif sur l'humanité en termes de conscience ou de structure. Au lieu de cela, les égoïsmes de groupe de toutes sortes motivés par la domination de la propriété (familiale, régionale, territoriale, nationale, étatique, culturelle, religieuse, géopolitique, technocratique) déterminent la structure.

Quiconque souhaite le progrès intellectuel de l'humanité doit d'abord réaliser la dignité humaine et la liberté de propriété, dans le domaine de la production et dans le droit du travail. Quiconque reconnaît que dans une société basée sur la



division du travail, la nouvelle propriété est le goulot d'étranglement<sup>8</sup> par lequel toute la société doit passer, finira par surmonter cette conscience ancienne, préhistorique et irrationnelle du contrôle de la propriété, qui s'exprime dans la phrase : « Soumettre la terre ». <sup>9</sup> Ces passages bibliques mettent en lumière plusieurs milliers d'années de développement de la conscience : Dans l'Ancien Testament, la divinité encourage l'humanité à agir de manière puissante. Le Christ, quant à lui, rencontre ses semblables avec la conscience qu'ils sont ses frères et sœurs. Cependant, une pointe de résignation flotte dans ses propos : « Il est plus facile à un chameau de passer par le trou d'une aiguille qu'à un homme riche d'entrer dans le royaume de Dieu. Cependant, le mot trou d'aiguille est probablement traduit. » incorrectement. Le grec « Kamelos » signifie chameau et le grec « kamilos » signifie corde de bateau ! Ainsi : « Il est plus facile à un cordage de bateau de passer par le trou d'une aiguille qu'à un homme riche d'entrer dans le royaume de Dieu. » <sup>10</sup>

Essentiellement, le Christ voulait dire combien il est difficile pour les gens d'atteindre une conscience spirituelle s'ils ne mettent pas le pouvoir de l'argent à leur place. Aujourd'hui, nous sommes 2000 ans plus avancés dans le développement de la conscience. Aujourd'hui, la propriété est la corde du navire que l'on peut tirer pour que le bateau dans lequel tout le monde est assis puisse partir vers de nouveaux rivages. Si le pouvoir injustifié de la propriété est reconnu et si la nouvelle propriété est proposée comme alternative, cela déclenchera une prise de conscience de la responsabilité économique, juridique et intellectuelle que nous avons les uns envers les autres.

La nouvelle propriété donne naissance à ce qu'on appelle aujourd'hui la famille humaine. Si la propriété naît du travail et non du pouvoir, les personnes liées à la division du travail deviennent frères et sœurs dans l'esprit de la division du travail. Les anciennes formations de pouvoir disparaîtront.

### La nouvelle loi constitutionnelle d'entreprise

Définition:

Une entreprise est une unité sociale indépendante dans la vie économique, dont les actionnaires sont liés par les statuts de l'entreprise. Toutes les personnes travaillant dans une entreprise deviennent actionnaires. Chaque entreprise est un pur partenariat. Sur la base de cette loi constitutionnelle d'entreprise, les actionnaires d'une entreprise établissent leur constitution d'entreprise et leurs contrats de travail. Cela les rend partie intégrante de la société. Sa constitution décrit l'objectif opérationnel matériel dans le cycle des marchandises et l'objectif monétaire dans le cycle de la valeur afin de combiner les deux objectifs sous la forme d'une interaction vivante.

### Les objectifs opérationnels

#### L'objectif opérationnel matériel dans le cycle des marchandises :

Le cycle des biens est le cycle dans lequel se déroulent la production et la fourniture continues de biens et de services. Les services nécessitent également toujours une base matérielle pour être fournis. Ce cycle est déclenché par les be-





soins humains. Matériellement, cela commence par l'absorption de nouvelles matières premières. Il faudrait aussi qu'il se referme matériellement, en recyclant le plus complètement possible les matières premières pour une consommation ultérieure afin de devenir réellement un véritable cycle. Ce cycle comprend également tous les services proposés et fournis sur une base matérielle et ayant une finalité matérielle (transport, communication, conseil, développement et invention). L'objectif du cycle des biens est l'équilibre entre la production et la consommation. Un nombre indéterminé d'entreprises sont impliquées dans la réalisation de cet objectif. Chaque entreprise a un objectif opérationnel spécifique et chaque objectif opérationnel fait partie intégrante de l'ensemble du cycle. Chaque entreprise contribue pour une part à l'équilibre entre production et consommation. La surproduction et la sous-production perturbent l'équilibre. Cela se produit lorsque les décisions individuelles de production et d'achat s'équilibrent.

L'objectif opérationnel monétaire dans le cycle de valeur.

Le cycle de valeur est l'événement monétaire qui accompagne le cycle des biens afin de le rendre prévisible et calculable. Ce cycle n'est pas un processus de production et de consommation, mais plutôt un processus de valorisation et de dévaluation : le revenu constitue la base de la valeur des prix. Les prix que doit fixer une entreprise sont calculés en fonction des revenus. Grâce au processus d'achat, les prix sont réalisés et les revenus des entreprises sont refinancés : lorsque les travailleurs d'une entreprise achètent les biens d'autres entreprises et vice versa, ils financent mutuellement leurs revenus. Revenus et prix s'évaluent et se transforment continuellement l'un en l'autre : les prix sont payés avec les revenus générés lors de la production. Cela permet de constituer de nouveaux revenus, etc. L'utilisation des revenus justifie le travail sous-jacent en achetant les résultats du travail passé. Les travaux actuels fournissent de nouveaux biens et services pour l'avenir. Le travail est le centre créatif des cycles des marchandises et des valeurs.

Dans le cycle de valeur, chaque entreprise, avec la formation de ses prix et de ses revenus, fait partie intégrante de l'ensemble. L'unité de toutes les entreprises réalise l'équilibre de la production et de la consommation dans le cycle des matières premières et l'équilibre entre les revenus et les prix dans le cycle de la valeur. Ensemble, les deux équilibres garantissent la valeur de la monnaie et évitent l'inflation et la déflation.

Les organes de la division du travail

L'entreprise comme outil collectif matériel :

Chaque société opérationnelle développe son activité comme un outil spécifique basé sur la division du travail pour ses objectifs opérationnels. L'entreprise dans son ensemble est un outil. Avec de nombreux sous-outils, il répond à l'objectif opérationnel : outils manuels simples, petites machines manuelles ou grandes machines commandées, outils d'écriture, de dessin et de calcul analogiques et numériques, machines semi-automatiques ou entièrement automatiques,



chaînes d'assemblage, générateurs d'énergie, entrepôts, bâtiments, bureaux, moyens de transport, systèmes de traitement et de surveillance des données pour les processus de fabrication automatisés, tout cela est un outil entre les mains et l'esprit des travailleurs. L'utilisation d'Internet est un outil transversal en matière d'informatique. Tout ce qui est acheté, développé, déployé, exploité et utilisé pour l'entreprise afin d'atteindre l'objectif de l'entreprise est un outil de division du travail. D'un point de vue technique, chaque entreprise est un outil collectif. Les actionnaires en sont responsables sur la base de la propriété individuelle temporaire. Vous développez, maintenez et structurez le fonctionnement de votre outil. Ils y sont appelés par leurs métiers. Ils ferment également l'entreprise de manière ordonnée et respectueuse de l'environnement s'il n'y a plus besoin de la justifier. L'outil est au service du travail et le travail est au service du besoin.

La réunion de travaux :

L'assemblée d'entreprise est l'organe démocratique de base de l'entreprise exploitante. Il se réunit au moins une fois par an pour une réunion de travail ordinaire. Il se réunit également si un nombre de salariés précisé dans les statuts d'entreprise le souhaitent. Chaque salarié dispose d'une voix lors de la réunion d'entreprise. Grâce à ses droits de vote, l'associé individuel détient une part dans la propriété globale de l'entreprise. L'action est créée lors de son acceptation dans la société exploitante et expire lors de son départ de la société. L'assemblée d'entreprise élit le comité d'entreprise. Il approuve les comptes annuels que doit présenter la direction et soulage ainsi la charge de travail de la direction. Les compétences et les limites des pouvoirs de l'assemblée d'entreprise sont fixées dans les statuts de l'entreprise. Une constitution est au-dessus du pouvoir démocratique si elle n'est pas amendée par une majorité déterminée en son sein. Cela donne à l'entreprise une forme durable dans le contexte changeant du quotidien. À cet égard, la constitution de l'entreprise est ouverte au développement et a en même temps une forme permanente. Il est élaboré par le comité d'entreprise, discuté et décidé par les salariés en séance constitutionnelle. Les statuts d'entreprise précisent quelle majorité est nécessaire pour les modifier et quel pourcentage de salariés de l'entreprise peut exiger la tenue d'une réunion d'entreprise extraordinaire. Cette dernière se produit lorsqu'un nombre minimum de membres de l'entreprise, également stipulé dans les statuts, y participent. Dans les statuts de l'entreprise, une réunion d'entreprise extraordinaire peut se voir accorder le droit de veto sur les décisions prises par la direction.

Le comité d'entreprise :

Le comité d'entreprise est l'organe médiateur entre la direction et l'assemblée d'entreprise. Leur nombre proportionnel est déterminé dans les statuts de l'entreprise. En règle générale, ce sera égal. Les statuts d'entreprise fixent le nombre de membres du comité d'entreprise, sa composition en cadres et collaborateurs ainsi que la durée de son mandat. Le comité d'entreprise travaille librement et n'est pas lié par des instructions.



En interne, le comité d'entreprise a pour mission de communiquer et de traiter les conflits et perturbations d'ordre humain, technique et économique. Tout salarié de l'entreprise peut être proposé comme conseiller d'entreprise ou se proposer à cette fonction. Les comités d'entreprise sont élus par l'assemblée d'entreprise à la majorité simple. Le mode d'élection doit être fixé dans les statuts de l'entreprise. Le comité d'entreprise peut convoquer une réunion d'entreprise extraordinaire à tout moment. Le mode de convocation est fixé dans les statuts de l'entreprise. Le comité d'entreprise prépare et dirige chaque réunion d'entreprise. Le comité d'entreprise est responsable du respect et du développement des statuts d'entreprise. Cette tâche se pose en interne, vis-à-vis de la propre société d'exploitation de l'entreprise, mais également dans les relations de l'entreprise avec d'autres entreprises et avec la société dans son ensemble. À l'échelle interentreprises, le comité d'entreprise travaille en réseau avec les comités d'entreprise d'autres entreprises afin d'éviter une concurrence nuisible et de parvenir à des spécialisations judicieuses. Dans les industries, il s'agit d'optimiser le développement d'un produit depuis la matière première jusqu'au bien prêt à l'emploi. L'ensemble des comités d'entreprise forme ensemble un conseil économique qui traite des questions intéressant la société dans son ensemble : questions de durée générale du travail, de sécurité de l'environnement et du travail, de sécurité sociale générale et de transfert du capital vers la vie culturelle.

### La gestion opérationnelle

La direction gère elle-même et gère l'ensemble de l'entreprise. Elle est chargée d'intégrer l'entreprise dans le cycle social des biens et des valeurs. Elle développe la gestion technique, du personnel et commerciale selon les exigences de son entreprise. Elle est responsable des fonctions du capital et des bilans annuels de l'entreprise. Elle est également responsable des conséquences sociales et écologiques de la production.

Une entreprise vit dans l'interaction entre performance et gestion : le travail se différencie en diriger ou diriger un travail et exécuter ou exécuter un travail. Le nouveau bien ne dispose pas des droits de commandement hiérarchiques de l'ancien bien, qui ont vocation à être des droits de propriété. Ces droits de donner des instructions sont remplacés par des accords d'objectifs. L'entreprise dans son ensemble a un seul objectif. L'objectif global est atteint grâce à des objectifs intermédiaires coordonnés dans une division du travail. L'esprit dirigeant d'une entreprise sera constitué par les personnes les plus à même de comprendre et de communiquer l'objectif global. Dans les nouvelles conditions de propriété, l'interaction entre gestion et performance repose sur les compétences humaines et relationnelles, sans intervention de contrôle matériel abstrait. Une relation semblable à celle qui existe entre la main et la tête d'un travailleur individuel naît. La tête motive et guide la main, la main fait ses expériences dans la matière et enseigne ainsi à la tête. Il s'agit toujours d'interactions vivantes : diriger les autres est l'accomplissement de la personne qui dirige. La personne performante qui se met sous le leadership développe la capaci-



té à se diriger elle-même dans les fonctions techniques complexes. Seule une interaction vivante rend une entreprise efficace. L'interhumanité, comprise comme un processus, humanise le travail industriel. A travers l'interaction de la performance et du management, l'entreprise développe sa productivité et sa forme particulière d'autogestion et son climat humain particulier. Cela a de la valeur en soi, quels que soient les structures et les objectifs opérationnels ! Le fait qu'une entreprise s'organise de manière plus directive ou plus participative donne sa couleur à l'ambiance de travail. L'atmosphère de travail peut favoriser ou entraver les objectifs de l'entreprise. Cela se produit, par exemple, lorsqu'on parle trop ou pas assez et que les œuvres individuelles ne sont pas intégrées de manière significative dans l'ensemble.

Cette loi permet à chaque entreprise de trouver une forme de gestion optimale et efficace. Le leadership peut provenir d'une personnalité, ou être formé en groupes et en équipes, ou par délégation dans une combinaison de ces deux options. La direction peut :

- a) être formé par une personnalité pionnière qui fonde l'entreprise avec un groupe de personnes qu'il a sélectionnées. Ce cercle crée la constitution de l'entreprise. En cela, il définit la manière dont l'entreprise doit être gérée.
- b) Il peut être élu par le comité d'entreprise ou par l'assemblée d'entreprise,
- c) Il peut être constitué par cooptation : La personnalité fondatrice nomme et révoque les membres de l'équipe de direction.
- d) Outre ces facultés, les conseils interentreprises peuvent se voir reconnaître le droit de proposer des candidats à la direction.

La direction établit son règlement intérieur par écrit. Elle travaille librement et n'est pas liée par des instructions concernant la gestion de l'entreprise. Des exceptions, c'est-à-dire le droit de veto de l'assemblée d'entreprise et du comité d'entreprise, peuvent être fixées lors de l'assemblée d'entreprise. Il n'y a plus de propriété foncière contrôlante.

Organes spontanés :

Des groupes et des organismes peuvent se former spontanément dans chaque entreprise pour refléter et promouvoir les objectifs de l'entreprise et l'ambiance de travail. Les groupes de travail sous forme de réunions sont utilisés pour la communication au sein d'un ou entre différents niveaux opérationnels. Des formations communes et d'autres événements peuvent émerger des organismes spontanés. Les formations spontanées devraient judicieusement être prises en compte dans la constitution de l'entreprise.

La représentation du revenu dans le cycle de valeur en tant que relation juridique

Le principe du cycle de valeur :



La balance des revenus et des prix forme le cycle de valeur. Les producteurs vendent des biens et des services à un prix qui couvre leurs revenus. Ce sont les prix à la production. Ceux-ci ne sont pas forcément identiques aux prix formés sur le marché. Cependant, il faut toujours rechercher l'équilibre entre les revenus et les prix. Cela devient possible si les entreprises ne sont plus contrôlées de l'extérieur par l'ancien propriétaire.

Il est intéressant de noter que du point de vue de l'ensemble du cycle de valeur, il n'y a pas de coûts en économie. Ce qui apparaît comme des coûts dans une entreprise individuelle devient un revenu pour les entreprises en amont, jusqu'aux matières premières, qui elles-mêmes ne coûtent rien tant qu'elles sont enfouies dans le sol et qu'elles ne font l'objet d'aucun droit de propriété : ici aussi, elles ne sont que les revenus des personnes qui en font la promotion, qui déterminent le prix. A travers cette loi constitutionnelle des entreprises, la prise de conscience du cycle des valeurs (revenus et prix) est un complément nécessaire à la réflexion individuelle de l'entreprise. Cette loi favorise la volonté des entreprises concernées de communiquer entre elles sur la formation des revenus et des prix tout au long du cycle de valeur.

De nombreuses entreprises sont toujours impliquées dans la création d'un bien ou d'un service et donc d'un prix. Avec leur travail et leurs revenus, une chaîne d'entreprises assure la fourniture de : matières premières, produits intermédiaires, énergie, services interentreprises, capital et immobilisations (machines, bâtiments, etc.). Dans les prix des produits finaux, tous ces revenus se rejoignent en proportions et forment le prix final. Ce processus est appelé division verticale du travail.

La tarification n'est pas un événement statique mais dynamique. Elle est influencée par des facteurs : les inventions et les nouveaux procédés de fabrication augmentent la productivité. La finitude des matières premières et les lois affectent les prix. Si des lois sont votées sur les horaires de travail, sur des conditions de production respectueuses de l'environnement et de la santé, si les besoins changent, tout cela provoque une hausse ou une baisse des prix. Dans le cycle de valeur, il faut réagir à ces facteurs et rétablir continuellement l'équilibre.

Pour la première fois, cette loi constitutionnelle sur les travaux libère la génération de revenus de la croyance idéologique selon laquelle les marchés fixent seuls les prix. Le cycle de valeur se produit à la fois au sein et à travers l'entreprise comme un équilibre consciemment conçu entre les revenus et la formation des prix comme objectif commercial dans chaque constitution d'entreprise. Si les travailleurs de l'entreprise connaissent des divisions juridiques, s'ils ne vivent plus dans la conscience que leur temps de travail leur est acheté, ils s'efforceront d'atteindre cet objectif d'entreprise.

L'exigence légale pour les relations de division est la propriété. C'est une illusion de croire que la propriété individuelle peut être supprimée dans la phase actuelle du développement humain. La division du travail impose à chacun d'apprendre à contribuer « sa » part individuelle à la conscience d'ensemble. L'ap-





appropriation individuelle et temporaire de la responsabilité est la bonne condition préalable à cet apprentissage. Elle permet un échange économique. est réalisé par l'individu et ne vient pas du marché ou de l'État. Il élimine les luttes de pouvoir collectives autour de l'argent déclenchées par la fausse propriété. L'argent est l'illusion nécessaire qui quantifie le cycle de valeur en introduisant l'égalité devant la loi dans le monde. de travail relation sans pouvoir entre les personnes impliquées : tous les employés de l'entreprise voient leurs revenus et les prix qui en résultent comme un cycle de valeur qui donne sa valeur à l'argent en circulation. Conscients de la division du (travail), ils considèrent, en tant que producteurs, leur responsabilité en matière de prix envers leurs consommateurs. .

La question de la répartition ressemble désormais à ceci : celui qui produit des valeurs prend un revenu et donne un prix. Celui qui consomme un bien prend un prix et donne son revenu. Il y a donc un double donnant-donnant. Ce double enchevêtrement du donner et du recevoir peut être décrit comme la « principale loi intellectuelle » de l'économie. Chaque société exploitante intègre cette loi spirituelle principale dans sa constitution ! L'ancienne propriété ne permettait pas de résoudre la question de la répartition sans combats et sans pouvoir d'État. Si les revenus des actionnaires sont constitués en tenant compte de cette loi, la réciprocité reconnue et vécue au niveau de la valeur dans la vie réelle dépasse désormais l'ancienne conscience de propriété.

Le revenu comme facteur de calme économique :

Dans les conditions de l'ancienne propriété, des luttes de répartition autour du niveau des revenus sont inévitables. Elles prennent toutes les formes possibles : augmentations de prix arbitraires par les entreprises, augmentations de salaires imposées par les syndicats, subventions de l'État pour certaines catégories de revenus, réduction du temps de travail avec compensation salariale complète, abaissement de l'âge de la retraite, etc. Ces luttes sont déclenchées par la formation de capital privatisé. en vertu du droit de la propriété et conduisent à une spirale salariale-prix dans laquelle chacun s'exploite les uns les autres à travers les prix, qui frappe toujours les plus pauvres le plus durement. La formation de capital privatisé et l'égoïsme salarial sont interdépendants. Les associations professionnelles et les syndicats pratiquent leurs rituels insensés qui empêchent la prise de conscience de la division du travail.

Dans le cadre des nouvelles conditions de propriété, les propriétaires non-entrepreneurs qui souhaitent réaliser des bénéfices grâce à des majorations et de bas salaires ne seront plus impliqués. Cela élimine également le besoin de luttes de distribution. Les salariés qui ont des responsabilités égales n'ont plus aucun intérêt à augmenter leurs revenus, car une augmentation des revenus augmenterait également les prix qu'ils devraient ensuite payer eux-mêmes en tant que consommateurs. Ils s'efforcent même de baisser les prix car cela équivaut à une augmentation des revenus pour tout le monde.

Ils traiteront les revenus dans le contexte global de l'économie comme des facteurs de repos qui ne montent ni ne diminuent. Cela crée une opportunité systé-





mique de répercuter la baisse des coûts de production sur le grand public sous la forme d'une baisse des prix et d'augmenter le pouvoir d'achat tout en maintenant les mêmes revenus pour tous ! Si le pouvoir d'achat augmente sans luttes de répartition, la nature sociale inclusive de la division du travail devient évidente. Un véritable (!) égoïsme naît parce qu'il englobe tout le monde, un égoïsme qui profite à toutes les personnes impliquées et ne désavantage personne. Si une personne fait de tout cela sa propre préoccupation dans la division du travail, l'égoïsme et l'altruisme s'effondrent en un seul. Il devient ici très clair que la propriété qui permet d'« exclure autrui de toute influence » doit corrompre la division du travail.

L'appropriation individuelle et temporaire de la responsabilité qui découle du travail collectif permet aux hommes de se reconnaître d'une manière nouvelle. Dans ce contexte, la question se pose désormais de savoir comment les revenus doivent être constitués en fonction des différentes compétences et domaines de responsabilité.

Le ratio de revenu légalement recommandé comme base d'équité

Les compétences intelligentes dans les domaines humain, technique et commercial de la gestion d'entreprise revêtent une grande importance à l'ère de la division industrielle du travail et de la construction mécanique. Cela donne au travail intellectuel et entrepreneurial son statut élevé en tant que réalisation individuelle.

L'ancienne propriété exclut les travaux du résultat d'exploitation. Cela crée des différences de revenus qui n'ont plus rien à voir avec une juste performance. Les revenus des dirigeants et des conseils de surveillance le montrent avant tout le succès de l'utilisation du capital dans la création de nouveaux marchés et dans la réduction du travail. Ces succès sont toujours dus aux efforts de nombreux collaborateurs de l'entreprise. Il ne s'agit jamais d'une simple performance attribuable individuellement. Il suffit de regarder le terme cynique de « primes » qui sont versées lorsque le licenciement d'employés fait monter le cours des actions. Ce cynisme et ce mépris du travail inhérents au système de propriété ancienne n'auront pas lieu dans des sociétés d'exploitation qui s'affranchissent de la propriété exclusive.

Une société d'exploitation qui traite ses revenus comme un facteur de repos et distribue la productivité via les prix ne classera en réalité ses revenus qu'en fonction du degré de responsabilité individuelle. Des revenus trop élevés ou trop faibles perturbent toujours le sens de la justice et donc de l'humanité<sup>11</sup>. Pour que l'équité en matière de performance puisse avoir lieu, les revenus doivent s'établir dans une relation humaine clairement définie.

Cette loi constitutionnelle sur les travaux recommande donc<sup>12</sup> une fourchette de 1:10 pour ce ratio. Ce ratio est initialement recommandé sans aucune considération monétaire, c'est-à-dire indépendamment des prix des marchandises. L'objectif de cette recommandation est que les sociétés opérationnelles fondent consciemment leurs résultats sur une proportionnalité dont la fourchette est



généralement acceptée, qui sert à la fois le sentiment d'équité et la conscience de la performance.

Le fait qu'une personne gagne 20, 30, 100 ou même 1 000 fois plus qu'un salarié moyen ne peut pas être équitable en matière de performance ! Aujourd'hui, de telles divergences sont acceptées avec résignation et haussement d'épaules face à l'impuissance des salariés. L'idéologie de la propriété, en revanche, les célèbre comme méritocratiques. L'excès n'a rien à voir avec une performance équitable. C'est le pouvoir de la propriété et des marchés qui récompense les dirigeants et les conseils d'administration avec de tels revenus. Parce que ce sont eux qui sont responsables des différences de revenus entre hommes et femmes, de l'importation d'une main d'œuvre bon marché ou de leur « exploitation » dans les pays à bas salaires.

La recommandation d'un ratio pour tous les revenus n'encadre dans un premier temps que les différences de revenus dans le domaine juridique. Dans un premier temps, cela n'affecte pas la sphère dans laquelle les biens et services sont produits. De cette manière, le domaine juridique peut rendre justice à sa tâche consistant à fournir un cadre pour la proportionnalité humaine tout en répondant au désir des individus de voir leurs performances récompensées. En termes monétaires, le rapport ci-dessus de 1 à 7 correspondrait à un revenu annuel de 20 000 à 200 000.

Le ratio légal reconnaît les différences de performance entre partenaires égaux, quel que soit l'argent. Comme nous le verrons bientôt, la conversion de ces ratios en quantités monétaires dans le domaine marchand n'a lieu que dans un deuxième temps. Il est très important de comprendre que cette séparation entre la sphère juridique et la sphère de l'économie marchande est une nouvelle technique sociale. Cette séparation a tout autant un effet de consolidation de la paix sociale que le fait de considérer le revenu comme un facteur de paix. Il ne dit rien d'autre que : d'abord l'égalité passe avant la loi, puis vient la gestion des différences de performance dans les relations interpersonnelles et enfin la répartition économique des progrès de productivité via les prix. Il ordonne et pondère ces trois facteurs.

La technique sociale de proportionnalité proposée ici libère le travail de son caractère marchand car elle détermine la justice distributive principalement à partir de la vie juridique et seulement secondairement à partir de la vie économique. Il ne nie pas les différences individuelles de performance, mais les intègre plutôt. Dans les anciennes conditions de propriété, la proportionnalité humaine n'apparaît que pour les salariés dépendants : ce sont ce qu'on appelle les tarifs, qui sont toujours considérés comme liés à l'argent.<sup>13</sup> L'émergence des tarifs montre deux choses :

1. Rien dans la vie économique ne fonctionne sans proportionnalité !
2. Les gens qui veulent des améliorations, exclus de la propriété, et les propriétaires qui représentent le capital, se battent sans cesse<sup>14</sup> pour cette proportionnalité. L'intégration des différences de performance et de la justice distributive



n'est pas possible.

La conversion des ratios en quantités monétaires :

La mise en œuvre repose sur un revenu de base<sup>15</sup> dimensionné pour que le bénéficiaire puisse gagner sa vie de manière appropriée et humaine. Ce revenu de base est une somme d'argent qui représente un panier de biens déterminé statistiquement. A la conclusion de son contrat de travail, chaque salarié d'une entreprise reçoit son ratio, tout comme il reçoit aujourd'hui son tarif. L'existence de ratios est recommandée par la vie juridique ; la manière dont ceux-ci sont mis en œuvre est laissée aux services des ressources humaines de l'entreprise. Étant donné que l'entreprise n'a plus à assurer le service des valeurs immobilières (actions, dividendes), une certaine raison objective peut désormais survenir qui considère sa propre entreprise par rapport aux revenus d'autres entreprises et au niveau des prix sur le marché.

Le volume de revenus que l'entreprise doit générer résulte des ratios de l'ensemble des salariés. Du point de vue de la valeur, c'est le facteur de calme qui n'est pas arbitrairement augmenté ou diminué. Dans la suite, on l'appelle le « fonds de roulement de l'entreprise », comme le capital qui sert aux travaux. Le revenu de base ou revenu de base, c'est-à-dire le revenu le plus faible avec un rapport de 1, constitue désormais l'unité d'où proviennent les revenus les plus élevés.

Deux cas extrêmes sont ici envisageables :

- Premièrement : les actionnaires d'une entreprise se donnent tous un ratio de 1. Cela conduirait à ce que certaines activités soient sous-payées tant au sein de l'entreprise que par rapport aux autres entreprises. Dans le cycle économique, cela aboutirait à ce qu'une entreprise propose des prix de biens très bas ou crée un capital-profit dont il faudrait alors clarifier l'utilisation.
- Deuxièmement : les actionnaires se donnent tous le ratio le plus élevé de 10. Cela signifie que les travailleurs de cette entreprise sont surpayés par rapport à leurs collègues d'autres entreprises. Cela entraînerait des prix excessifs, qui ne seraient pas acceptés par les consommateurs.

Dans ces entreprises extrêmement procédurales, les associés gagneraient de manière disproportionnée moins ou plus que leurs collègues d'autres entreprises. De tels extrêmes ne rendent pas justice à l'esprit de division du travail. Cela donne confiance aux gens pour voir et évaluer la division des fonctions du travail qu'ils accomplissent dans le contexte de la société dans son ensemble. Ici, le mot moralité peut être appliqué à la division du travail dans un sens nouveau : c'est une morale basée sur la connaissance et non sur des principes. La division de la moralité du travail est responsable de la conception judicieuse de cycles de valeur à la fois internes et inter-entreprises, qui sont perçus comme équitables dans leur proportionnalité par les individus de l'entreprise.

La limite supérieure du niveau de revenu résulte de la limite de la responsabilité et de la performance humaines. Même les personnes très efficaces et responsables ne sont pas irremplaçables. Une ou plusieurs autres personnes peuvent



reprendre leurs tâches. Le plafond inférieur, c'est-à-dire le revenu de base, est accordé aux salariés qui ne remplissent pas les conditions requises et ne souhaitent assumer aucune responsabilité particulière et font simplement ce qu'on leur dit. Si la perception et la reconnaissance mutuelles des capacités humaines s'effectuent sans pouvoir de propriété, la fourchette de 1 à 10 recommandée ici pour la reconnaissance des réalisations personnelles n'est généralement pas épuisée. Des exceptions peuvent prouver cette règle.

Une loi qui respecte la liberté n'impose pas de règles et de conditions rigides. Au contraire, cela favorise la prise de conscience de la réciprocité humaine dans la division du travail.

Aux revenus liés à la responsabilité et aux performances s'ajoutent bien entendu des compléments de revenus liés aux besoins. Ceux-ci résultent de la situation familiale, du nombre de membres de la famille à soigner, de l'âge, etc. La prise en compte de la famille, de l'âge et de la personne malade sont, comme auparavant, réglementés dans l'ensemble de l'entreprise par les lois sociales. Ils ne sont pas soumis à cette loi. L'outil pour cela sont les fonds interentreprises.

Le panier déterminé statistiquement existe déjà. La question de savoir si aujourd'hui cela inclut réellement les biens qui répondent aux critères de manière appropriée et humaine est une question qui n'est pas abordée ici. Il est clair qu'un panier d'achat doit être organisé selon la hiérarchie naturelle des besoins (alimentation, habillement, logement, éducation, culture, loisirs et récréation). Pour la technologie financière décrite ici, il est important que la taille monétaire des revenus les plus élevés résulte de la multiplication de leur ratio par la taille monétaire des revenus les plus faibles. Notez la différence entre cette technologie financière et la technologie financière actuelle axée sur la propriété, qui exerce une pression sur les revenus les plus faibles afin de continuer à augmenter les revenus les plus élevés.

Cette connexion de la sphère juridique avec la sphère des valeurs monétaires créées économiquement conduit à une prise de conscience qui considère la situation économique réelle d'une entreprise dans le contexte du niveau de vie de la société dans son ensemble. Les produits sélectionnés en fonction du panier et du montant monétaire du revenu de base sont vérifiés de temps à autre, éventuellement redéterminés et publiés.

Lors de la conversion des ratios en quantités monétaires, des facteurs inter-entreprises et intra-entreprises interagissent :

- En interne, la direction des ressources humaines élabore et développe la différenciation des domaines de responsabilité en fonction des performances et, sur cette base, conclut des contrats de travail pour tous les salariés qui contribuent aux objectifs de l'entreprise. Elle gère le ratio d'un point de vue interne à l'entreprise et le développe continuellement en fonction des exigences de l'entreprise. Si un salarié souhaite changer de domaine de responsabilité, il peut également modifier son ratio en coordination avec la direction RH. Le rapport de 1:10 peut être différencié plus finement au sein de l'entreprise si une société exploi-



tante souhaite mieux rendre justice à divers domaines de responsabilité.

- Dans toutes les entreprises, les gens commencent à comprendre que dans leur ensemble, en travaillant ensemble, ils créent eux-mêmes la valeur monétaire en reconnaissant la performance de chacun.

Chaque personne vit et travaille en lien avec la création globale de valeur sociale au sein de l'humanité ! Il peut désormais s'en faire une première idée. Cela fait également de lui un co-créateur conscient, ce qu'il est en réalité.

Au départ, on ne savait pas si les gens voulaient continuer à appliquer le droit de propriété ancien, qui implique pouvoir et dépendance, ou choisir le nouveau droit, qui respecte la liberté et entre dans la vie sociale par un acte de liberté. Quiconque comprend désormais que l'argent n'est qu'un moyen d'échange de services et non une fin en soi ne cédera plus à l'ancienne propriété.<sup>16</sup>

### Réflexions sociales

Les réflexions suivantes ne sont pas absolument nécessaires pour comprendre la loi constitutionnelle des œuvres. Ils approfondissent la compréhension de la nouvelle conscience sociale et des lois régissant la division du travail ainsi que du contexte humain et historique.

Comprendre la mission de l'État :

Un État qui intervient de manière normative dans la formation des revenus et des prix empêche la raison économique des entreprises et supprime ainsi la capacité de s'autogouverner. La cause en est la conception de l'État qui continue à avoir un impact sur le passé, dans lequel le principe de puissance continue de fonctionner de manière erronée et se comporte, par exemple, comme un État de puissance territoriale et nationale. Vaincre le principe de pouvoir au niveau de l'État est l'une des tâches intellectuelles les plus importantes de notre époque. Je voudrais ici citer l'homme d'État d'Europe centrale Wilhelm von Humboldt, qui a tenté de déterminer les limites de l'efficacité de l'État à l'époque de « l'idéalisme allemand »<sup>17</sup>.

Wilhelm von Humboldt envisage un État qui n'enlève rien aux économiques de ce qu'ils peuvent faire eux-mêmes. Cela le limite à la tâche de protéger la loi et de créer des lois qui permettent aux gens de se gérer eux-mêmes et de donner à la division du travail la forme sociale appropriée. L'autonomie gouvernementale est la condition préalable à la liberté.

Dans le cycle économique fermé que l'humanité a créé sur Terre, la raison qui y est inhérente n'a jusqu'à présent vécu que de manière inconsciente. La répartition consciente des revenus et des prix sur chaque lieu de travail rend cette raison consciente pour l'individu. Cela rend la relation entre la partie (individu) et le tout (société basée sur la division du travail) fondamentalement sensée. Pour les États, les entreprises ou toute autre catégorie générale, la raison générale





de l'individu.

Dans l'ancienne conception, les États sont des structures de pouvoir territoriales et nationales. La nouvelle compréhension de l'État repose uniquement sur l'idée d'État de droit. Les termes « peuple, nation et territoire » deviennent aujourd'hui irrationnels lorsqu'ils sont liés au pouvoir de l'État dans une économie mondiale supranationale et en constante évolution. L'ancienne conception de l'État aboutit à une compréhension des valeurs qui mélange et abuse des concepts de démocratie, d'autodétermination et de liberté avec les intérêts économiques d'une manière qui sert le pouvoir. Le résultat est que la dignité humaine et les droits de l'homme sont constamment violés et menacés par les luttes de pouvoir et les guerres entre ces anciens États.

La social-démocratie joue un rôle tragique dans la transmission de l'ancienne conception de l'État. Son élan intellectuel est fortement lié à la personnalité de Hugo Sinzheimer (1875 - 1945). De la fin du XIXe siècle jusqu'à la fin de la Seconde Guerre mondiale, qu'il a endurée dans le camp de concentration de Theresienstadt, Hugo Sinzheimer s'est donné pour mission de concilier la démocratie avec les aspirations sociales des travailleurs. (Dieter Schneider dans ses notes sur les discours et les textes de Hugo Sinzheimer dans la réimpression de "Das Rätssystem" Francfort 1919, Union-Druckerei) Puisque Hugo Sinzheimer ne faisait pas de la propriété un problème, il ne pouvait pas vraiment penser à la liberté dans la vie économique. Il les a même niés et les a subordonnés à un bien commun guidé par des valeurs. Citation de la réimpression qui vient d'être mentionnée avec les applaudissements du public entre parenthèses :

Nous pouvons probablement le dire avec certitude : le temps de « l'économie libre » est révolu. (Très vrai !) Nous ne pouvons plus laisser à l'individu le soin de décider si et comment le peuple doit recevoir des biens économiques. L'économie n'est pas une affaire privée, mais une affaire communautaire. La vie économique des citoyens doit également être basée sur certains objectifs sociaux (Bravo !) et ne doit pas être laissée au hasard. Elle doit être déterminée par les besoins sociaux et non par les intérêts individuels du profit. Une telle vision n'exclut pas la liberté absolument et partout. Il ne reconnaît tout simplement pas cette liberté comme un bien absolu et inviolable. Elle ne permet l'application de la liberté que si elle a une valeur sociale, c'est-à-dire si elle est socialement utile. Si tel n'est pas le cas, il faut la restreindre au profit des prestations sociales, qui ne peuvent être décidées que dans le domaine économique.

Ce n'est jamais le rôle de l'État de restreindre la liberté. Il doit empêcher l'arbitraire. Il remplit cette tâche à travers le droit de la propriété développé. Même si elle n'est décidée que par un seul État, elle entraîne une prise de conscience croissante que l'économie mondiale basée sur la division du travail pense correctement et a donc un effet supranational. Les États-nations ne devraient plus avoir aujourd'hui de signification économique. Un espace économique conçu et illustré de manière libérale acquerra également une signification exemplaire dans une économie mondiale qui souffre encore de l'ancienne propriété. De plus en plus d'États mettront alors en œuvre la nouvelle loi sur la propriété. Le pro-





cessus peut être similaire à celui de la réalisation des droits de l'homme, qui ont également été affirmés pour la première fois dans une nation.

Économiquement parlant, l'humanité a deux options pour l'avenir :

1. L'arbitraire économique et les faux marchés disparaissent et les réductions de prix répartissent la richesse d'une manière équitable par rapport aux performances, ou
2. l'économie continue d'être dominée par le néolibéralisme et exploitée par les élites.

Toute entreprise qui commence à mettre en pratique la nouvelle propriété contribuera à la première opportunité. La gestion technique, personnelle et commerciale de cette entreprise sera en harmonie avec la volonté humaine des salariés de l'entreprise. La division du travail est vécue pour la première fois comme une unité d'intelligence technique et sociale. Chacune de ces sociétés d'exploitation est unie dans l'esprit de la constitution d'entreprise qu'elle a adoptée, tout comme les membres d'un État sont unis dans l'esprit de sa constitution - mais avec la différence que la vie économique a aujourd'hui une mission qui dépasse toute pensée nationale. , ressentir et vouloir diriger.

Un État qui protège les anciens droits de propriété traditionnels a la responsabilité de garantir que le temps de travail puisse être acheté. Ce faisant, il protège des positions de pouvoir inhumaines et antisociales. L'adoption parlementaire de la loi présentée ici et le choix qui en résulte ouvrent une voie qui déclenche un processus de prise de conscience qui fait de l'État un État de droit vis-à-vis du travail. La voie empruntée par l'État allemand depuis 1871 en tant que protecteur de la propriété seigneuriale est la voie de l'État-puissance tout-puissant. Ce fut une erreur fatale, surtout pour l'Allemagne. Elle a été adoptée en 1871 avec la Constitution impériale dite bismarckienne<sup>18</sup>. Après les victoires militaires de la Prusse, d'abord contre l'Autriche, puis contre la France, un État puissant a émergé, que les puissances occidentales, la France, l'Angleterre et plus tard les États-Unis, ont perçu et traité comme une menace pour leurs propres ambitions de puissance. L'Empire allemand de 1871 était sous le charme d'une pensée déjà dépassée.

Quiconque ne reconnaît pas l'expansion de la propriété comme une nécessité de développement dans la conscience de l'État ne fera que continuer à travailler sur l'enchevêtrement qui enchevêtre la fausse compréhension de la liberté, des besoins généraux, de toutes sortes de limitations de dangers et du pouvoir de l'État. En fin de compte, cela aboutira à une compétition entre États, à une lutte de tous contre tous. Des idéologies émergent qui nient les personnes agissant sur la base de la connaissance. Quiconque se soucie de cette personne et non des principes reconnaît le travail autodéterminé et la propriété qui en résulte. Il reconnaît qu'aujourd'hui chaque personne sur son lieu de travail contribue à la division du travail dans son ensemble et produit à la fois des valeurs idéales (= re-



la Terre. Il vit dans la conscience réelle que la valeur monétaire de son revenu lui parvient à travers la totalité de tous les prix, c'est-à-dire toutes les personnes qui lui sont associées dans la division du travail. Individu et société, partie et tout, réalité et idéalité se combinent !

La propriété antique trouve son origine dans le droit romain codifié : il y a environ 2 500 ans, les Romains dérivèrent la propriété de l'autorité domestique autrefois sacrée, ce qu'on appelle le « dominium », du père de famille, le patriarche. Très tôt dans l'histoire romaine, ce pouvoir familial autrefois sacré a été sécularisé et abusé. Il en résulta des luttes de pouvoir sanglantes et des bouleversements sociaux flagrants. Le pouvoir de formation sociale de la famille a dégénéré et le pouvoir laïc de l'État s'est hypertrophié. La pensée juridique irrationnelle et obsédée par le pouvoir en matière de propriété a été préservée jusqu'à ce jour. Même pendant la Révolution française, la propriété ancienne était encore mentionnée comme un droit « sacré » dans la Déclaration des Droits de l'Homme, comme c'était le cas pour les Romains.

Aujourd'hui, une jurisprudence humainement réfléchie est confrontée à la tâche d'éliminer ces vestiges irrationnels et d'ouvrir la voie au développement immobilier moderne. Les avocats conservateurs ne font pas cela. Aujourd'hui encore, ils défendent et justifient le pouvoir irrationnel de la propriété. L'ouvrage de Franziskus Ott : « Propriété temporaire » fait exception. (Zurich 1975) On peut l'obtenir auprès de moi. La nouvelle propriété reconnaît et reconnaît le spirituel des personnes dans la zone de production. Le spirituel chez les gens commence dans leur confiance en eux. Il accompagne également les actions des balayeurs de jardin et des livreurs de colis ! Seul le spirituel est capable de vaincre la peur et le pouvoir.

Dans les grandes entreprises, les propriétaires (actionnaires) ne sont pas là lorsque les travaux sont effectués. Néanmoins, ils dominent le travail lorsqu'ils allouent ou retirent du capital. La nouvelle propriété élimine l'erreur de considérer le capital comme une chose qui peut être achetée et héritée. Le capital et le travail ne sont pas des marchandises ! Si les travailleurs ne sont plus soumis à un propriétaire foncier, ils peuvent développer une nouvelle confiance en eux dans leurs entreprises d'exploitation. La reconnaissance de leur travail à travers la nouvelle propriété dans le domaine de la production en fait des personnes véritablement autodéterminées. Ils ne sont alors plus des sujets qui doivent se soumettre à la volonté des maîtres de la propriété. (Le mot « sujet » contient le mot romain « subdicere »<sup>19</sup>, qui signifie se soumettre.) Ils deviennent des gens qui reconnaissent la raison objective dans la division du travail et deviennent ainsi libres. La volonté et la dignité de la spiritualité personnelle passent avant tout.

La propriété matérielle, permanente et héréditaire dans le secteur productif s'appuie sur le capital d'investissement et son pouvoir. Il oppose le capital au travail sous forme d'actions et d'entreprises vendables afin de pouvoir mener sa propre vie de propriétaire foncier. Les soi-disant investisseurs forment des sociétés « sociétés anonymes », comme disent les Français. La vieille propriété opère à travers des entités juridiques dont le rôle est largement surestimé, ce



qui déforme la société toute entière. Les revenus improductifs, les héritages, la spéculation et les marchés deviennent plus importants que les personnes. Le droit devient une marchandise. Partant du capital d'investissement conçu en termes de propriété, le travail, les matières premières et la terre deviennent également des sujets d'arbitraire économique, qui devient de plus en plus irrationnel à mesure qu'il dure et qu'il s'étend. Aux irrationalités autocratiques du domaine de la production succèdent également celles du domaine de la consommation. Tout comme les investisseurs ne s'orientent finalement qu'au niveau de leurs revenus d'investissement, les consommateurs s'orientent uniquement au niveau des prix.

Dans les deux cas, la conscience de la manière dont la nourriture, les vêtements, le logement, etc. sont produits et dont les matières premières sont extraites est obscurcie. Les conséquences concrètes de la production et de la connexion globale entre les hommes basée sur la division du travail semblent reléguées au loin. Ce qui domine actuellement, c'est l'utilisation de la technologie motivée par l'avidité du profit et l'impératif économique illusoire de croissance.

Sur la base d'une propriété individuelle, temporaire et responsable, la confiance en soi de chaque participant peut former une prise de conscience objectivement justifiée que la formation des revenus, la formation des prix et l'utilisation des revenus dans leur contexte constituent un cycle économique fermé qui en découle également. Chacun fait l'expérience du processus de création de valeur de la division du travail<sup>20</sup>, dans lequel les personnes impliquées apprennent à valoriser et à prendre soin de leur division concrète des relations de travail et du système écologique de la terre. Le cycle matériel des biens passe davantage au second plan pour la conscience sans être négligé, tandis que le cycle des valeurs en tant qu'événement socialement crucial apparaît davantage au premier plan.

Dans les conditions de l'ancienne propriété, seules les oppositions motivées par le régime de propriété sont toujours au premier plan : les propriétaires du capital, les syndicalistes, les hommes politiques nationaux amènent dans la conscience de la population le contraste entre capital et travail dans toutes les variantes possibles. Les débats sans cesse répétés sur « les marchés » (marché des capitaux, marché du travail, marché des biens de consommation, marché des matières premières), sur la compétitivité de sa propre nation, sur la pauvreté, sur la répartition, sur la justice, sur l'environnement, sont présentés comme de plus en plus des contraintes urgentes et des confrontations entre les gens se sont jouées.

La conscience humaine, correctement liée au cycle des valeurs, agira comme un remède social. Mais tant que l'ancien concept de propriété fera apparaître les revenus comme des coûts et des prix dictés par le marché, ce remède ne sera pas structurellement efficace. Seule la nouvelle propriété constitue la base sur laquelle des personnes aux capacités inégales mais ayant des droits égaux se réunissent pour accomplir leur travail commun et vivre l'économie comme un processus circulaire.



La différenciation de la propriété en propriété productive et propriété de consommation constitue la première étape. Sa limitation dans le domaine de la production est la seconde, ce qui signifie que la propriété naît ici uniquement du travail. Ces deux étapes placent la propriété au niveau de développement dont elle a besoin aujourd'hui pour permettre aux individus de développer leur confiance en eux dans la reconnaissance mutuelle.

La propriété individuelle temporaire clarifie également la fonction financière du capital. C'est impossible avec l'ancienne propriété. Tant que le capital immobilier (les actions) exclut le travail et considère les revenus comme des coûts, le capital ne pourra jamais être utilisé de telle manière que l'équilibre entre les revenus et les prix soit recherché et maintenu. Le cycle économique repose sur cet équilibre : les revenus forment les prix et les prix sont payés avec les revenus, ce qui referme le cycle. Lors de l'utilisation du capital d'investissement, la pensée immobilière ne se concentre pas sur la fonction circulaire mais plutôt sur l'attente du profit. Cela déforme les faits ! Le profit peut, mais ne doit pas nécessairement, survenir. L'essentiel est toujours que le cycle fonctionne.

La mentalité aristocratique ne peut que supposer ou espérer que le marché répondra à ses attentes. Les espoirs et les attentes sont une belle chose dans la sphère interpersonnelle, mais dans le cycle économique, il s'agit de calculer la raison et d'éviter les risques inutiles. Étant donné que le retour du capital investi est inextricablement lié à l'utilisation des revenus, c'est-à-dire au paiement des prix, il est logique de placer le travail et la génération de revenus au centre du cycle du capital.

L'ancienne propriété n'agit pas seulement, conformément à la loi citée ci-dessus (§ 611a BGB), pour protéger les travailleurs contre le faux travail indépendant. Il existe également une loi pour protéger les actionnaires<sup>21</sup>. Les deux lois cimentent le manque de liberté et l'impuissance du plus grand nombre en faveur de l'arbitraire d'une minorité. Tous deux empêchent l'égalité devant la loi<sup>22</sup>. La loi n'est pas nécessairement identique aux lois spécifiques. La loi veut que tous soient libres et protégés par les lois. L'esprit bourgeois nie cet esprit général dans la loi tant qu'il vend la domination matérielle exclusive du capital comme liberté de propriété ! Le résultat est une vie économique dominée par la volonté qui sépare et divise les relations humaines selon la vieille devise romaine « *diviser et impera* » :

- Répartition du travail et du capital. Les propriétaires sont de moins en moins souvent des managers et donc des entrepreneurs performants ! Ce ne sont que des investisseurs et des propriétaires de capitaux.
- Le travail est divisé entre employeurs et employés. Le mot « donneur » est utilisé à mauvais escient car seuls ceux qui travaillent donnent du travail. Les soi-disant employeurs dominent le travail avec de l'argent et des valeurs mobilières et entraînent les personnes sans propriété dans une forme dégradante de division du travail.



• Le travailleur dépendant est divisé en lui-même. Il est divisé en une personne qui travaille et une personne qui se divertit. La suppression de la responsabilité par le biais des articles 611a et 855 favorise sa commodité. Il reste dans une sorte de domination matérielle négative. La pensée et l'action entrepreneuriales ne sont pas son truc. Il souhaite consommer et disposer d'un espace privé agréable et mouvementé. Cela ne fonctionnera pas non plus à long terme et fonctionne déjà aujourd'hui pour de moins en moins de personnes.

L'ancienne propriété n'exprime pas un sens de responsabilité fondé sur la division du travail, ni envers les actionnaires, ni envers les salariés dépendants ! Les seconds veulent que leur lutte pour des revenus plus élevés, pour des loisirs plus longs, pour la valeur de leurs retraites, pour la sécurité de leurs soins de santé, etc., les premiers veulent que leurs stratégies patrimoniales soient légalement reconnues et protégées. Les actionnaires s'appuient sur les lois des marchés contre l'État, les salariés s'appuient sur le pouvoir de l'État contre les marchés. Sans droits de propriété qui obligent légalement toutes les personnes impliquées dans la division du travail à rendre des comptes, la société continuera à s'égarer.

D'un point de vue humain, la fausse idéalisation de la liberté de propriété avec laquelle la bourgeoisie luttait contre la noblesse s'est transformée en mensonge face à la classe ouvrière qui sombre dans la misère. Vous ne pouvez pas promouvoir la liberté et pratiquer en même temps une domination impitoyable. La bourgeoisie est devenue la classe possédante sur le dos des dépossédés. En conséquence, il nie encore aujourd'hui le véritable esprit de liberté auquel il doit également son existence. La société civile n'a jamais légalement voulu cet esprit.

Si les nouvelles propriétés présentées ici étaient décidées démocratiquement et testées dans la pratique, une correction commencerait. Le droit commencerait à façonner la société et la conscience d'une manière complètement nouvelle en tant que force déterminante et primordiale. Le droit peut en effet avoir un effet spirituel ou non spirituel sur le développement de l'individu et de la société.

Karl Marx





Karl Marx était quelqu'un qui ressentait fortement l'inhumanité de la propriété et fut l'un des premiers à analyser avec précision les mécanismes économiques entre le capital et le travail et la misère qui en résulte, critiquant ainsi la société bourgeoise. Sa position historique à l'époque des débuts de l'industrialisme lui aurait donné l'opportunité d'appréhender intellectuellement le concept de propriété et de le mettre au service de la liberté. Malheureusement, il n'a pas réussi. Il n'a jamais vraiment réfléchi à la notion de propriété. Il s'est toujours contenté d'accuser la propriété privée au lieu de la distinguer et ainsi de la développer. Karl Marx s'est retrouvé coincé dans des catégories de pouvoir. Il voulait un État dominé par les prolétaires en tant que détenteur d'une propriété commune qui priverait la bourgeoisie de son pouvoir. Il a appelé cela la phase d'un communisme brut et encore inhumain. Ses partisans, qui voulaient la mettre en pratique, n'ont jamais dépassé cette phase. Il existe une tragédie personnelle et scientifique associée à Karl Marx qui nous pèse encore aujourd'hui. L'échec sur la question de la propriété a lié Karl Marx à l'esprit de pouvoir, ce qu'il trouvait lui-même profondément répugnant. En témoigne le fait que dans ses écrits théoriques, il n'a fait que monter les propriétaires les uns contre les autres : le privé contre l'État, le pouvoir privé sur le capital contre l'État ! L'utopie nébuleuse qui a émergé de la dictature du prolétariat pour devenir une société sans classes est née de la simple négation de la propriété privée.

Même un matérialiste comme Marx ne peut que désirer profondément une propriété individuelle qui favorise la reconnaissance mutuelle entre les personnes mortelles, c'est-à-dire temporaires. Malheureusement, ce profond désir spirituel s'est perdu dans son idéologie. En conséquence, par la peur que suscite la simple négation de la propriété privée, il s'est mis entre les mains du tabou qui maintient en vie la propriété bourgeoise et son pouvoir. C'est là que réside sa tragédie.

Quiconque s'oppose à l'arbitraire antisocial des individus soucieux de la propriété non pas par la loi, mais par la volonté collective des exclus, déclenche automatiquement une lutte entre les idéologies et les classes sociales. Les investisseurs et les gestionnaires qui agissent de manière matérielle sont remplacés par des bureaucrates et des apparatchiks. L'Orient, réceptif à la volonté collective, a en réalité été façonné par l'idéologie de Marx. Aujourd'hui, il reste irréductiblement opposé à « l'individualisme possessif »<sup>23</sup> matérialiste et anti-spirituel qui émane de l'Occident.

Le contraste entre l'Est et l'Ouest se retrouve aujourd'hui dans une attitude intérieure chez chaque personne : parfois nous nous sentons mieux dans un collectif qui revendique, parfois nous nous sentons mieux en tant que forgerons de notre propre bonheur qui ne prêtent pas attention aux autres et à la société. . Ces deux attitudes intérieures ne reconnaissent pas la grande tâche intellectuelle qui attend juridiquement l'humanité en vue de la division du travail. Les conséquences de la tâche non résolue : L'Est et l'Ouest sont hostiles l'un envers l'autre, poussés par le pouvoir et la peur. Le pouvoir qui vient sans aucun doute de l'Occident et sa supériorité scientifique et économique suscitent la peur par-



mi les hommes politiques puissants de l'Est. Le rattrapage technologique et les mesures de protection militaire avec lesquelles ils veulent assurer leur pouvoir effraient à leur tour les dirigeants occidentaux. Au lieu de la reconnaissance, une cause insensée de changement de pouvoir et de peur commence ! Un sentiment d'appartenance vif substituerait l'amour et la confiance au pouvoir et à la peur. Cela ouvrirait la porte sociale à la liberté – pour tous.

### Capital et banque

Le capital doit être différencié de trois manières : au début il apparaît comme capital d'investissement, puis il devient fonds de roulement et ensuite le capital de profit peut surgir. Le fonds de roulement intermédiaire, qui est directement lié au travail, peut, comme déjà mentionné ci-dessus, être différencié en fonds de roulement et capital fixe. Au début d'un investissement, le capital d'investissement finance le fonds de roulement pour les revenus et le capital fixe pour les nouvelles ressources d'exploitation. Dans le processus en cours, le fonds de roulement et le fonds de roulement sont continuellement formés à partir des ventes, c'est-à-dire dans le cycle des revenus et des prix. Si nous regardons d'abord le capital d'investissement à partir duquel tout commence, nous voyons comment le capital social corrompt aujourd'hui les droits de propriété dès le début. Les actions sont des biens achetable, héréditaires et non monétaires. Même les obligations d'entreprises, qui servent aujourd'hui à beaucoup de financement et qui ne donnent lieu en elles-mêmes à aucun droit de propriété, sont désormais généralement garanties par des actions. Le droit de propriété achetable sur le capital d'investissement déclenche désormais la chaîne causale suivante :

1. Un marché des capitaux est créé dans lequel les capitaux sont négociés de manière spéculative et indépendamment des objectifs économiques réels.
2. Dans la compétition pour le rendement du capital le plus élevé, la préférence est donnée aux « papiers » qui « rapportent le plus d'argent » et sont les mieux sécurisés. Il s'agit souvent d'entreprises subventionnées par l'État, par exemple des entreprises de défense.
3. Sur les marchés, les capitaux s'accumulent entre les mains de sociétés immobilières, appelées fonds d'investissement et hedge funds.
4. L'aura de l'investisseur audacieux se dessine, qui supporte les risques pour tout et pour tous parce qu'il possède autant de capital que le sien et peut s'affirmer sur les marchés.
5. La pression en faveur de la croissance sur le marché des capitaux a un impact sur l'économie réelle, qui doit désormais continuer à croître : quiconque veut offrir et vendre quelque chose essaie de concurrencer ceux qui proposent et vendent quelque chose de similaire ou de identique afin d'être capables de vendre eux-mêmes de manière plus rentable. L'économie réelle se trouve dans une situation difficile : elle doit produire à des coûts unitaires toujours plus bas et devenir plus grande, plus rapide et meilleure. Cette contrainte ne connaît pas de limites.



6. Le besoin de croissance est suivi par le recours à des technologies de plus en plus vastes et dangereuses. Sur les marchés des biens et des services réels, parmi les artisans et les petites et moyennes entreprises, le comportement concurrentiel peut avoir un effet d'amélioration des performances encore plus important. Mais lorsqu'il s'agit des milliards d'investissements pour le secteur de l'énergie, pour l'extraction des matières premières, pour la production de matières premières pour l'industrie de transformation, pour l'industrie des transports, etc., la voie complètement erronée est tracée depuis longtemps, qui détermine alors le sort de l'humanité économique.

7. Le capital achetable, le besoin de croissance et les possibilités techniques toujours nouvelles ont donné naissance au trading à haute fréquence assisté par ordinateur<sup>24</sup> dans le secteur financier. Ici, la méthode consistant à gagner de l'argent avec de l'argent ainsi que l'avidité humaine pour l'argent prennent une vie propre. Les investissements dont les acteurs ne veulent plus comprendre le risque créent des bulles financières et des crises financières.<sup>25</sup> Plus les gens travaillent au service du capital achetable et de la spéculation, plus la société se divise entre riches et pauvres.

8. Les pouvoirs étatiques nationaux ou territoriaux se mettent au service des investisseurs mondiaux afin de ne pas mettre en danger leur propre contrôle sur l'argent et leurs propres investissements. Les pouvoirs de propriété actifs à l'échelle mondiale contrôlent l'accès aux matières premières et influencent la valeur des monnaies nationales ou territoriales dont dépendent les dirigeants des États dans l'exercice de leur pouvoir.

9. Les guerres géopolitiques sont la fin de cette chaîne, au début de laquelle, d'un point de vue systémique, se trouve la propriété achetable des entreprises et du capital.

Si au début de cette chaîne causale un propriétaire de capital commence « à faire de son capital comme il l'entend et à exclure les autres de toute influence, à moins que la loi ou les droits de tiers ne s'y opposent », à la fin Le complexe numérique et financier est créé par les banques et les bourses. S'il est légalement possible de rendre les biens humains acheteables, cette chaîne causale s'installe. La gestion du capital, de la terre, des matières premières et des entreprises est une question de destin pour l'humanité qui ne peut être résolue que si :

- a) leur propriété achetable est dépassée et ces biens
- b) ne sont plus pensés comme des biens, mais comme de véritables fonctions économiques.

Les biens productifs permettent des biens et des services, mais ils ne sont pas eux-mêmes des biens et des services. S'ils sont traités comme des marchandises, tout devient finalement une marchandise, y compris les personnes elles-mêmes.

Dans le cycle économique, les banques sont les entreprises qui fournissent des services dans le cycle monétaire. Une banque libérée de l'ancienne propriété comprendra désormais son service de telle manière qu'elle n'offre plus de méca-



nismes permettant d'augmenter la monnaie (actions, or, change, etc.), mais plutôt un courtier en flux monétaires. L'argent doit toujours circuler, par exemple entre l'espace de production et l'espace de consommation pour les investissements ou dans l'espace de consommation entre épargnants et emprunteurs, etc. Si l'on suppose que les banques ont une propriété individuelle, temporaire et responsable, elles se considéreraient comme des entreprises de services et n'attirent plus les gens avec des intérêts et des retours monétaires. Au lieu de cela, elles affecteraient leurs dépenses financières, c'est-à-dire les revenus de leurs salariés et leurs ressources de fonctionnement, au prix de leurs services, comme le font toutes les autres entreprises. Cela se produit également dans le domaine des transactions bancaires quotidiennes.

Voyons maintenant comment une banque qui se considère comme une entreprise de services et non comme une usine à argent fonctionnerait dans le domaine du capital-investissement : le capital d'investissement est formé à partir du capital d'épargne, qui est soit formé dans le pôle de consommation de l'économie ou est créé grâce à de l'argent nouvellement créé. L'économie connaît l'équation  $I = S$  : capital d'investissement = capital d'épargne. Cette équation s'applique toujours parce qu'elle découle de la nature du processus d'investissement de la division du travail. Un investissement est un processus dans lequel un préfinancement est effectué. Son objectif est un processus par lequel des ressources nouvelles ou améliorées sont créées et peuvent produire des biens nouveaux ou améliorés. Le capital de préfinancement ne sert pas directement à la consommation, mais prépare plutôt la production future de biens.

L'invendabilité du capital signifie que les activités d'investissement restent transparentes dans l'économie réelle ! Les banques rapprochent les personnes qui souhaitent épargner et les besoins réels d'investissement de l'économie. Les banques annoncent les besoins de crédit qui surviennent dans l'économie réelle, tout comme elles annoncent aujourd'hui les prix de ce qu'on appelle les « titres ». Les personnes qui souhaitent financer des investissements sont des épargnants qui souhaitent investir de l'argent dans un but ultérieur. Ils vont désormais s'associer à des entreprises qui, de leur point de vue, envisagent des choses sensées. Une relation gagnant-gagnant se crée : l'épargnant investit son argent dans une entreprise, la banque reçoit une commission de courtage et l'entreprise accorde à l'épargnant une part de son capital bénéficiaire jusqu'à ce qu'il récupère son argent accompagné d'une prime de reconnaissance. Le capital d'investissement est formé par la raison individuelle de la part des consommateurs épargnants et des producteurs investisseurs, sans que la propriété n'interfère.

La jurisprudence comme science du pouvoir ou de la liberté

Pourquoi l'ancienne propriété a-t-elle une telle persistance ? Pourquoi plane-t-il de manière si inviolable sur la vie sociale ?

Lorsque les peuples occidentaux ont formulé les droits de l'homme, la définition romaine de la propriété y a été incorporée<sup>26</sup>. La propriété, par exemple, a été déclarée droit sacré et inviolable lors de la Révolution française<sup>27</sup>. Les droits de



l'homme sont réintégrés dans l'histoire en même temps que l'industrialisme. Ils sont en réalité appelés à réaliser la participation politique (démocratie) pour tous et à vaincre les anciens pouvoirs (église, noblesse et corporations). Les constitutions anglaise et américaine ne voyaient pas non plus la nécessité d'un droit de propriété adapté à la division du travail. En Angleterre, Adam Smith, également appelé le père de l'économie, a seulement mis l'accent sur l'efficacité économique de la division du travail. Il n'a pas remis en question les intérêts de pouvoir bourgeois de la société immobilière anglaise. Il a laissé la misère et la pauvreté des travailleurs aux idées morales de ses contemporains.

C'est ainsi que l'ancienne propriété exclusive fut ancrée dans toutes les constitutions modernes. Et c'est pourquoi, jusqu'à aujourd'hui, ce principe reste erroné pour la division du travail et donc pour l'économie mondiale, car les peuples occidentaux ont exercé une influence significative sur l'économie mondiale. Reconnaître et qualifier d'erreur l'équation entre propriété romaine et liberté dans la division du travail est ainsi devenu une tâche de la jurisprudence qui n'est pas encore maîtrisée.<sup>28</sup>

Comment la jurisprudence devrait-elle relier correctement propriété et liberté en économie ? Je considère deux faits fondamentaux comme révolutionnaires pour répondre à cette question :

1. La conscience de propriété et la conscience de liberté passent par des étapes communes de développement.
2. L'essence de la propriété réside dans sa capacité à établir des relations humaines. Si vous vivez seul sur une île, vous n'avez pas de problème de propriété car vous n'avez aucun lien. Les relations peuvent être pensées et conçues de manière à la fois socialement inclusive et antisocialement exclusive. Cependant, les deux propriétés sont toujours incluses dans la propriété.

Ces deux faits fondamentaux doivent être traités en toute clarté comme des outils conceptuels dans toute jurisprudence. Pour le premier, on peut trouver un point de départ chez le philosophe Georg Friedrich Wilhelm Hegel. Il est maître de distinction et a distingué trois étapes dans le développement de la liberté dans la confiance en soi humaine :

1. La première étape est l'étape de la libération. La conscience humaine se libère de l'ignorance, de la dépendance et de l'esclavage - d'abord en elle-même, puis aussi extérieurement. Cela donne confiance en soi aux gens.
2. Au deuxième stade, la conscience de soi exerce la liberté de choix : elle devient capable de faire une sélection indépendante parmi une multitude de possibilités. Cela renforce encore votre confiance en vous. L'homme devient plus libre.





3. La troisième étape se produit lorsque les gens se fixent des objectifs avec confiance et développent consciemment les compétences nécessaires pour les atteindre. Cette étape est la liberté de travailler. Il est intéressant de noter qu'elle élargit la conscience de soi au-delà d'elle-même, car une œuvre acquiert son sens avant tout grâce à sa reconnaissance dans un ensemble social plus vaste : dans la famille, dans les amitiés, dans la société, dans l'État et peut-être même dans le cosmos.

Chaque personne a sa manière de développer sa libre confiance en soi. Ces étapes ne sont donc pas séparées dans la dynamique du développement individuel. Ils se pénètrent et se transportent.

Vient maintenant ce qui est étonnant pour notre contexte :

La loi développementale de la liberté se manifeste également dans le développement de la vie économique :

1. Au premier stade, l'humanité vivait dans une économie naturelle. Ces premières formes économiques étaient des cycles petits, relativement séparés et se répétant constamment en harmonie avec la nature. Tant que l'humanité vivait dans ces petites économies autosuffisantes, sa conscience était en harmonie, mais également dépendante de la nature. La nature, l'âme et l'esprit formaient une unité belle, harmonieuse mais autonome. Pour sortir d'une telle étape de développement, il faut toujours un élan spirituel, une volonté qui veut partir vers de nouveaux rivages. Cette impulsion est venue, par exemple, de l'expansion de la vision médiévale du monde, extérieurement grâce à la découverte du nouveau monde en Occident et intérieurement grâce aux sciences naturelles. Sur le plan matériel, la nouvelle impulsion conduit à un commerce à grande échelle qui dépasse les limites des espaces locaux. Cependant, cette dernière a également eu un effet négatif lorsque les commerçants ont exploité les ressources naturelles et les populations au lieu de partager les bénéfices. L'ambivalence du commerce était symbolisée par le dieu Mercure, surnommé le « dieu des commerçants et des voleurs ». Le commerce et la science exercent une influence libératrice.

2. La deuxième étape est la présente ; elle est façonnée par la technologie et par la poursuite de l'expansion de la circulation des marchandises. On peut l'appeler l'étape de l'économie mondiale des transports. Son objectif était de garantir à tous la liberté de choix dans la vie économique, ce qui est difficile à réaliser dans les anciennes conditions de propriété et la division qui en découle entre riches et pauvres. Après tout, de nombreux consommateurs peuvent choisir parmi une large gamme de produits. Mais la liberté de choix n'est pas encore l'absence de connaissance. De sérieux inconvénients apparaissent, en particulier au deuxième niveau :

- une production nuisible à l'environnement et souvent inutile,
- un usage de plus en plus discutable de la technologie et une économie de transport excessive.



3. La troisième étape d'un cycle économique holistique pour tous les habitants de la planète serait légalement réalisée grâce à la propriété individuelle, temporaire et responsable. J'appelle cela l'économie circulaire établie à partir de la connaissance, qui ramène à l'harmonie avec la terre. Si l'on surmonte le caractère achetable et héréditaire des biens productifs et donc aussi le faux marché des capitaux et ses excès en termes de droits de propriété, le troisième niveau de conscience de la liberté dans le travail commun deviendra possible pour de plus en plus de personnes. Le travail commun n'a pas lieu seulement dans l'entreprise individuelle, mais aussi pour l'humanité entière qui divise le travail. Cette vraie liberté ne serait plus seulement une expression générale pour justifier la quête bourgeoise de la propriété. Elle reconnaît :

- que la dignité individuelle de tous est inviolable,
- que chaque personne dans le travail développe une confiance en soi responsable,
- que tout sur terre a son temps et sa mesure, et est donc limité.

Les trois étapes du développement économique, l'économie de la nature, l'économie des transports à outrance et l'économie circulaire consciemment établie pour l'homme et la terre - correspondent au développement de la propriété :

- La propriété commune prévalait dans les économies naturelles.
- La propriété privée romaine domine l'industrie des transports.
- L'économie circulaire consciemment établie nécessite une appropriation individuelle, temporaire et responsable.

Grâce à la synthèse réalisée au cours de la troisième étape, la conscience de soi émane non seulement de soi-même, comme c'est le cas pour la propriété matérielle, mais aussi de la structure de l'humanité. Une jurisprudence qui comprend cela montre que le travail de chaque personne a une signification humaine. Il corrige la fausse croyance en l'égoïsme antisocial émanant d'Adam Smith et de l'Angleterre sans la rejeter. Il le situe dans la sphère de la consommation et lui apporte une contrepartie tout aussi nécessaire : l'altruisme social dans la production fondée sur la division du travail.

Notez que l'égoïsme et l'altruisme ne sont pas valorisés moralement ici. Les pulsions antisociales et sociales chez l'homme apparaissent comme des moments nécessaires au développement de la liberté. Les jugements moraux au sens habituel du terme ne reflètent pas cela. La division du travail est une réalité humaine dans laquelle les institutions sociales appropriées doivent être créées pour l'expression des deux pulsions.



Grâce au progrès technique, la division du travail a permis aux individus de produire pour l'humanité. La division du travail qu'elle produit à l'aide de processus de production techniques s'adresse au plus grand public possible. Ce qui manque, c'est une prise de conscience appropriée. Aujourd'hui, nous nous trouvons à l'opposé des anciennes économies autosuffisantes. Ne serait-il pas une idée bonne et réaliste d'exprimer dans le droit de la propriété l'altruisme que le progrès technique a apporté ? Les personnes qui peuvent légalement développer la conscience de travailler ensemble individuellement, pendant une durée limitée et de manière responsable dans la production, fixeraient également les revenus et les prix, c'est-à-dire le cycle de valeur, de manière humaine ! Ils installeraient également leur lieu de travail au sein de l'entreprise sans subir de pression de l'extérieur - certainement dans le sens d'une vocation.

La nouvelle propriété et la nouvelle division du travail peuvent transformer l'égoïsme de l'économie excessive des transports en bien concret. Aujourd'hui encore, les impulsions spirituelles de l'égoïsme égocentrique qui ont émergé en Angleterre aux XVIIe et XVIIIe siècles s'y opposent encore. Bien entendu, on peut qualifier Adam Smith de « l'économiste le plus influent de tous les temps »<sup>29</sup> et John Locke le père de toutes les constitutions modernes. Mais aujourd'hui, nous avons besoin d'avocats et d'économistes qui prennent en compte les 400 dernières années écoulées depuis la mort de Smith et Locke et veulent élever la conscience de la division du travail dans le développement humain au troisième niveau de liberté.

Quiconque veut penser à la liberté dans la vie économique doit considérer la capacité humaine à être propriétaire de son développement continu. La première étape prépare la capacité à la propriété individuelle. Au deuxième niveau, les gens veulent façonner la propriété par rapport à eux-mêmes. Au troisième niveau, en tant que producteur, il crée une œuvre avec une volonté de performance et la donne à la société. Après sa mort, les fruits de son travail profiteront à l'humanité. Il limite consciemment le temps de sa réalisation de soi sur terre.

L'article 611a mentionné ci-dessus (ligne 214 et suivantes) montre que les avocats et les hommes politiques qui l'ont formulé ne comprennent pas le développement de la liberté. Pour eux, le § 903 apparaît comme une norme irréfutable, même s'il déforme la libre coopération des personnes au travail commun et nie la liberté du salarié dépendant. Quiconque veut garantir légalement la liberté en tant que liberté commune de travailler dans la division du travail et dans le respect de la dignité du travail doit mettre l'ancienne propriété à l'épreuve.

La tâche qui reste à l'humanité est de constituer consciemment un centre juridique. Peu importe si cela commence petit. Ce centre va certainement s'étendre irrésistiblement car il renonce au pouvoir et peut donc vraiment toucher les gens à l'intérieur.

L'économie



La science économique enseignée aujourd'hui dépend entièrement de la jurisprudence dans la mesure où elle décrit la gestion des biens productifs sous le principe de la propriété commerciale.

Elle prend le relais de la jurisprudence :

- le pouvoir de disposition arbitraire, c'est-à-dire l'arbitraire au lieu de la liberté,
- l'exclusion, c'est-à-dire le cadre premier des pulsions antisociales et
- et donc les séquelles de l'esprit romain.

Leur réflexion est basée sur le bénéfice des personnes agissant de manière assimilable à la propriété et sur les marchés qui en résultent. Leur perspective scientifique réduit tout à l'offre, à la demande et au prix.

La science doit être consciente des termes et des catégories qu'elle applique réellement à ses objets de connaissance. La théorie économique d'Adam Smith ne fait pas cela. Deux termes ou catégories de base ne sont donc pas utilisés du tout ou sont utilisés de manière incorrecte. Ce sont les paires de termes

- Nature et apparence et
- Partie et tout.

En affaires, l'essence, ce sont les gens. Le phénomène est le cycle économique. La paire de termes partie et tout doit être utilisée de plusieurs manières : une seule entreprise peut avoir des départements et elle constitue également un tout en elle-même en tant que société opérationnelle. Mais cet ensemble est lui-même une partie de l'industrie, qui est son tout. Et l'industrie, à son tour, n'en est qu'une parmi tant d'autres.

Si les termes mentionnés ci-dessus ne sont pas appliqués consciemment, cela conduit à la perte de l'être humain dans le monde économique qu'il crée lui-même (production, circulation et consommation).

Alors, comment ces catégories s'appliquent-elles ? Il n'est pas difficile de répondre à cette question dans un premier temps : il est généralement admis que nous avons trois facteurs de production :

- nature, travail et capital.

Et nous avons aussi une trinité dans la nature humaine :

- son corps, son âme et son esprit.

Quoi de plus évident que de comprendre la trinité des êtres humains et la trinité des facteurs de production comme une relation entre l'être et l'apparence :

- La nature est la base de la satisfaction des besoins physiques et la terre est comme un corps pour toute l'humanité.
- Le monde du travail détermine la manière dont nous nous traitons émotionnellement les uns les autres.
- L'efficacité du capital vient des idées humaines qui représentent l'esprit de l'économie.



La deuxième étape consiste à comprendre l'interaction entre le cycle économique (l'apparence) et les personnes (l'être). En économie, il serait trop simpliste de dire simplement que le phénomène découle de son essence. Puisque l'homme se présente lui-même comme un être en quête de liberté, cela affecte son être d'une manière différente de celle des êtres naturels. Une plante, par exemple, ne peut pas développer librement son apparence, mais les humains le peuvent. Cela se produit également lorsqu'il abuse de sa liberté et n'assume pas ses responsabilités. Des relations coercitives apparaissent alors. Les gens se retrouvent toujours dans leurs actions et dans leur travail. L'économie est un événement dans lequel les personnes et l'économie sont à la fois cause et effet - par exemple, les catégories du marché (offre, demande et prix) se développent en complète interaction avec les capacités et les besoins humains.

« La vie et l'interaction » sont d'autres concepts de base directement liés à la nature et à l'apparence. Ces concepts restent étrangers à la science économique née avec Adam Smith et enseignée aujourd'hui dans les universités, même si elle utilise le mot vie économique ou cycle économique.

Avant d'examiner comment ces termes doivent être appliqués, nous souhaitons d'abord préciser qu'ils font référence à des lois qui fonctionnent dans des conditions économiques à la fois simples et techniques. Une personne physique qui réfléchit à la manière d'ouvrir une noix de coco de manière optimale et une personne du 21<sup>ème</sup> siècle qui construit une usine pour ce processus peuvent toutes deux être décrites par le terme d'interaction vivante entre l'être et l'apparence : toutes deux développent des formes d'interaction dans leurs actions Collaboration, des outils, des routes commerciales et même des recettes de cuisine destinées à la consommation.

La science insubstantielle, comme je veux l'appeler dans ce contexte, suppose que les trois facteurs de production que sont la nature, le travail et le capital doivent être échangés sur ce que l'on appelle les marchés de facteurs (marchés des matières premières, marchés du travail, marchés des capitaux) afin que leurs prix sont régulés de manière optimale. Si cela ne fonctionne pas, par exemple parce que l'environnement est détruit ou que les gens se retrouvent au chômage, ce qui entraîne des coûts ultérieurs immenses et incalculables, cette science est perdue. Soit elle démissionne<sup>30</sup>, soit elle réclame un dirigeant suprême qui devrait réglementer tout ce qui ne fonctionne pas : l'État. Mais ni l'État ni les marchés de facteurs eux-mêmes ne peuvent résoudre les problèmes, car ce sont eux qui empêchent des interactions dynamiques.

Une autre conséquence fatale de la méconnaissance des concepts d'essence et d'apparence est que le concept d'auto-administration ne peut acquérir aucune signification constitutive pour la conception du cycle économique. Sans autonomie gouvernementale, il ne reste que la propriété (la propriété), les marchés et l'État, qui guident et dirigent les travailleurs de l'extérieur.





Les statistiques et les diagrammes omniprésents qui montrent les matières premières, le travail et le capital en fonction de l'offre et de la demande<sup>31</sup> montrent où mènent les termes inappropriés en économie. Les salaires doivent tomber à zéro s'il n'y a pas de demande de travail. Il s'agit d'un calcul correct, mais pas d'un point de départ réaliste et certainement pas humain pour comprendre le travail en économie. La science économique, qui calcule sans conscience conceptuelle, devient le malheur du peuple : elle produit des quantités de statistiques et de prévisions, et ces chiffres sont ensuite interprétés par les hommes politiques en fonction des valeurs représentées par le parti politique auquel ils appartiennent : les théories de l'offre alternent avec les théories de la demande, la liberté est en contradiction avec le socialisme, l'économie de marché s'oppose à l'économie planifiée. La conscience intégratrice n'est jamais atteinte de cette manière.

Le calcul ne contient pas l'homme qui travaille, ni son essence, ni son âme appelée au travail, car bien sûr ils ne peuvent pas être calculés. Mais que se passe-t-il si vous souhaitez tout réglementer au moyen de fonctions de marché prévisibles et de cadres gouvernementaux fondés sur des statistiques ? Le chaos surgit d'abord dans la conscience, puis dans les marchés et ensuite dans la politique économique de l'État : des luttes de pouvoir économiques sans fin et une masse de lois étatiques peu pratiques, insensées et contre-productives.

Puisque la conscience des scientifiques et des travailleurs dépendants a été façonnée par la pensée aristocratique et les faux marchés depuis le début de la révolution industrielle, l'humanité se trouve aujourd'hui dans la position d'une prophétie auto-réalisatrice avec la science insubstantielle de l'économie : vous venez de l'économie l'image réduite de l'humanité qu'elle y a elle-même mis. Si les termes marché et État sont répandus comme un dogme sur les événements économiques, les personnes concernées ne peuvent plus voir la véritable signification de ces termes pour l'économie. Si l'économie devait les informer des concepts sous-jacents de la nature, de l'apparence et de la vie en conjonction avec la science juridique, la véritable signification spirituelle de la division du travail deviendrait très rapidement une pratique sociale générale : la sympathie et l'empathie l'emporteraient sur les peurs et les reproches. Les scientifiques et leur fausse conscience sont complices lorsque les gens meurent de faim et que d'autres jettent des masses de nourriture ; quand le climat menace de basculer parce qu'une petite partie de la population mondiale consomme d'énormes quantités d'énergie, etc.

Une science économique qui présuppose l'ancienne propriété voit toujours le tout comme un marché animé par ses parties comme un agrégat technique. En fait, l'humanité a aujourd'hui besoin de connexions basées sur la division du travail,

- dans lequel les gens se gèrent
- dans lequel les emplois devenus superflus sont remplacés par de nouveaux emplois nécessaires,



- dans lequel les possibilités de la technologie s'harmonisent avec les besoins de l'environnement,
- dans lequel les capitaux peuvent affluer pour servir l'humanité.



La réflexion présentée ici sous la forme d'un concept développé de propriété et d'une constitution d'entreprise basée sur celui-ci conduit à une interaction vivante entre le droit et l'économie. La capacité de penser la vie est une étape vraiment importante dans la conscience de chaque personne. Il est intéressant de noter que, d'un point de vue pratique, ce qui semble être une affirmation majeure en théorie conduit à une grande simplification de l'économie. Si les marchés ne sont en réalité que des marchés de matières premières, l'utilisation des facteurs de production que sont la nature, le travail et le capital sera réglémentée par des sociétés d'exploitation autogérées et soucieuses de performances équitables. L'effort technique (datacenters) et l'effort de construction (London City, Wall Street, etc.) pour le fonctionnement des marchés de facteurs sont supprimés.

Examinons maintenant la relation entre l'économie, l'éthique et la morale :

La croyance religieuse<sup>32</sup> selon laquelle il existe des valeurs indépendantes des personnes a un effet fatal sur l'économie. En économie, cela se traduit par la croyance au fonctionnement automatique des facteurs de production (nature, travail, capital), contrôlés comme par une main invisible (Adam Smith)<sup>33</sup>. Les propriétaires ne s'approprient pas exactement ces valeurs avec une conscience religieuse lorsqu'ils disent : mes matières premières, mon capital, mon entreprise doivent rapporter quelque chose. Les gens ne gagnent pas un revenu lié à leurs performances pour les valeurs qu'ils créent, mais plutôt les valeurs devraient fonctionner pour elles-mêmes et l'État devrait les protéger. Il paie des impôts pour cela. Ou bien, s'il est devenu dirigeant supranational d'une entreprise entravée par l'État-nation, il préfère payer des avocats coûteux plutôt que de payer des impôts pour défendre ses valeurs contre les interventions d'États-nations qui ne se conforment pas au marché. Ou encore, il peut se faire rembourser des impôts qui n'ont pas été payés du tout.<sup>34</sup>

Le mélange de la conscience des valeurs issue du passé avec les fonctions du capitalisme de propriété conduit à une contradiction insoluble entre

- valeurs morales et
- le pouvoir inhumain des valeurs économiques.

Cette contradiction a déclenché un soi-disant conflit de jugement de valeur<sup>35</sup> entre sociologues, qui n'a pour l'essentiel pas été résolu à ce jour.

Une science économique qui applique systématiquement les concepts de base mentionnés ci-dessus (essence et apparence) capture :

- la valeur de la division du travail en tant que travail humain les uns pour les autres et
- la nécessité de structurer la propriété de manière à ce que les travailleurs des entreprises aient des droits égaux.

Ces deux points de départ permettent aux personnes impliquées de voir les va-



leurs qu'elles créent non seulement par rapport à elles-mêmes, mais aussi par rapport à l'humanité, sans entrer dans une telle contradiction. Ils voient la division du travail comme un bénéfice mutuel : la division du travail signifie : travailler ensemble et partager ensemble ! Si cela est bien compris, il n'est plus nécessaire d'assumer des valeurs morales ou religieuses.

La limitation de la propriété correspond au fait que les résultats de la division du travail parviennent au grand public. Dans le cycle de valeur, la limite de temps permet :

- Qu'il existe des revenus individuels liés à la performance.
- Qu'il n'existe plus de valeurs immobilières immortelles qui aspirent constamment le capital de l'économie.
- Que la baisse des prix devienne la forme sociale d'augmentation des revenus.

La réalisation de soi et l'altruisme sont une polarité pratique et non une contradiction pour les personnes qui se reconnaissent dans le cycle des valeurs.

Lorsque les travailleurs permettent que leurs services atteignent leurs semblables sous la forme de réductions de prix, ils participent consciemment au cycle de valeur, qui agit comme un tout ou une totalité. La formation des revenus, la formation des prix, la propriété et la division technique du travail sont les parties individuellement concevables de cet ensemble. Une nouvelle morale émerge qui part de la structure et ne fixe pas de normes ni ne donne de commandements, mais aide à surmonter les vieux égoïsmes : familial, religieux, national, étatique et raciste.

Pour les personnes qui produisent spécifiquement des moyens de production dans le processus de division du travail, travaillent avec eux et font progresser la division du travail, les valeurs de propriété éternelles sont, de toute façon, en termes pratiques, une abstraction irréaliste. Les moyens de production apparaissent, vieillissent, expirent et sont continuellement remplacés par de meilleurs dans le processus de division du travail. Réels sont les gens qui produisent des biens et des services les uns pour les autres et, en même temps, s'accordent sur les ratios de revenus et observent et fixent les prix. La nouvelle économie dit : « Incorporez vos revenus dans des proportions harmonieuses dans le flux circulaire de l'économie. Transformez-les en facteurs apaisants et ne vous laissez plus dominer par la pensée aristocratique. Oubliez l'économie financière déconnectée qui veut augmenter la valeur des matières premières, des capitaux et des entreprises sur les marchés spéculatifs, quels que soient les revenus de ceux qui produisent ces biens. Oubliez les dépenses gigantesques sur ces faux marchés et oubliez les cycles monétaires spéculatifs inutiles qui détruisent de l'intérieur la conscience sociale et la division des structures du travail. »

La nouvelle science économique et la conscience libérée de la domination matérielle peuvent devenir une impulsion spirituellement puissante pour l'avenir si la nouvelle propriété trouve une majorité démocratique. De plus en plus de gens acceptent de ne plus laisser leurs relations économiques à la merci des marchés spéculatifs. Ils concluront des contrats avec les fournisseurs et les acheteurs en



sachant que les prix qu'ils paient garantissent les revenus de leurs fournisseurs, tout comme les prix qu'ils facturent garantissent leurs propres revenus. Ces contrats seront transparents et propices à la confiance. Ils sont conclus entre les sociétés associées. La production de matières premières, d'outils, d'équipements d'exploitation, de produits intermédiaires et de biens de consommation s'accompagne de contrats qui réglementent non seulement les quantités, les prix et les délais de livraison, mais décrivent également l'utilisation du capital et de la main-d'œuvre nécessaire à cet effet.

Si l'économie assume une responsabilité individuelle et temporaire, elle change complètement sa vision de l'économie. Ce sera une science à la fois profondément humaine et pratique.

### Surmonter l'impérialisme intra-sociétal et mondial

La possibilité d'acheter du temps de travail transforme les gens en une « marchandise temporaire » pendant leurs heures de travail. C'est un vestige de l'esclavage. La société civile n'a pas accompli ce qu'elle souhaitait réellement en vainquant la propriété féodale et le servage. L'homme n'est pas divisible ! S'il vend son temps, il se vend toujours dans sa totalité, corps, âme et esprit. Ce sont ses capacités physiques, mentales et mentales qui sont importantes pour l'acheteur de temps de travail.

Le fait que le terme trompeur « liberté contractuelle » ne justifie pas l'achat du temps de travail a déjà été indiqué ci-dessus (Z 278 et suiv.). Tant que les parties contractantes ne sont pas sur un pied d'égalité en matière de droits de propriété et que le législateur justifie l'achat du temps de travail, les personnes restent juridiquement égales aux marchandises. Le droit de la propriété considère le travail comme un facteur de coût, ce qui provoque à plusieurs reprises un chômage de masse et une inflation dans la concurrence sur les marchés. Le chômage élevé et l'inflation déstabilisent la société – en Allemagne, ils ont été un facteur qui a conduit au gouffre du national-socialisme.

Après cet abîme, le désir de nouvelles dimensions sociales est apparu dans les âmes chrétiennes. C'est ce que montre le programme Ahlen de la CDU/CSU de 1947. Il dit : « La nouvelle structure de l'économie doit partir du principe que le temps de la domination illimitée du capitalisme privé est révolu. Mais il faut aussi éviter que le capitalisme privé soit remplacé par un capitalisme d'État, ce qui serait encore plus dangereux pour la liberté politique et économique de l'individu. Il faut rechercher une nouvelle structure de l'économie qui évite les défauts du passé et laisse la possibilité au progrès technique et à l'initiative créatrice de l'individu. " Quiconque ne veut pas seulement diriger le christianisme de nom, mais le rendre réel, peut s'appuyer sur cela et aider. La propriété responsable et la loi constitutionnelle sur les entreprises doivent être proposées parallèlement à l'ancienne propriété et rendues effectives grâce à la formation d'une majorité démocratique. Il peut aider à surmonter les mauvaises structures de pouvoir à partir de la base.

L'ancienne construction de la propriété et la pensée fondée sur la propriété qui





étaient à l'origine de ces structures se retrouvent aujourd'hui dans tous les États et chez tous les peuples de la planète. Ils sont au cœur de l'esprit émanant de l'Occident, avec lequel se construisent les structures, notamment dans la vie économique. Cet esprit façonne la vie sociale des peuples du monde entier. La différence entre l'Ouest et l'Est pourrait cependant être vue dans le fait que les peuples de l'Est, en particulier les Chinois, notamment à Taiwan, imitent et tentent de dépasser cette pensée occidentale avec une grande ambition. En Occident même, par exemple aux États-Unis, en Angleterre et en France, une certaine désillusion se propage après les nombreuses crises déjà vécues.

Pour notre compréhension systématique, il est maintenant important de voir que chez les peuples influencés par l'Occident, en particulier aux États-Unis et en Angleterre, la propriété et la pensée en matière de propriété n'avaient pas besoin d'une telle standardisation juridique que dans le droit de la propriété allemand (§ 903). Dans le monde anglo-américain, il va de soi que la propriété, comme toute forme de contrôle de la propriété, fait partie des droits de l'homme. Cela n'avait pas besoin d'être ajouté en paragraphes supplémentaires. Les Occidentaux tentent de contrecarrer les excès de l'arbitraire économique par le droit des contrats. Il développe la capacité de compromis et l'esprit d'équipe, évite les hiérarchies, mais étend de manière impériale sa revendication de propriété collective à travers le monde. L'aspect futur du droit des contrats ne pourra prendre de l'importance que lorsque la propriété du système monétaire et le complexe numérique-financier qui en résulte auront été surmontés. La question est de savoir si l'Occident sera capable de surmonter l'arbitraire grâce à une véritable liberté.

Les Orientaux sont d'une humeur différente. Il accepte plus facilement le pouvoir de l'État et les formes collectives de propriété. Après la dissolution de l'Union soviétique, qui était le pouvoir d'État suprême qui maintenait les peuples unis, après l'époque de Mikhaïl Gorbatchev (1990-2000), la mentalité financière émanant de l'Occident a « conquis » l'Est. Les formes occidentales de propriété, avec leurs intérêts lucratifs, ont pris le relais des structures économiques étatiques en ruine. L'extrême richesse et l'extrême pauvreté sont apparues. À la fin des années 1990, la puissance économique de la Russie s'est effondrée. Elle s'est ensuite développée à nouveau à la hausse, interrompue par quelques sauts à la baisse.

L'effet de division de la propriété entre salariés et propriétaires de capitaux est aujourd'hui le même à l'Ouest et à l'Est.<sup>36</sup> Mais les différences apparaissent à nouveau dans le « comment » : aux États-Unis, le pouvoir de la propriété a conduit à un manque extrême de solidarité. dans la société et aux « identités d'entreprise », c'est-à-dire à l'égoïsme de groupe entre entreprises concurrentes. Les entreprises mènent une vie si puissante qu'elles exploitent « sans pitié » le pouvoir de l'État à leurs propres fins. Le pouvoir monétaire, sous la forme de la banque centrale, est entre des mains privées et empiète sur le pouvoir de l'État avec son droit d'imprimer des dollars.

L'Est, en particulier la Chine, a développé la tendance inverse : ici, la société



dans son ensemble est contrôlée et maintenue par un parti unifié doté du pouvoir d'État. Les sociétés immobilières, y compris le pouvoir monétaire des banques, sont plus ou moins soumises à ce pouvoir. La puissance combinée des connaissances techniques, une division très développée des processus de travail, combinée à une population travailleuse qui représente 18 % de la population mondiale, ont fait de l'État chinois une grande puissance. Cette puissance enseigne actuellement la peur économique à l'Occident et est également acceptée par la majorité de sa population.

Les différents états mentaux des peuples de l'Est et de l'Ouest ont conduit à une bataille entre les valeurs. Ici, à l'échelle interétatique, dans un espace relativement libre de paragraphes, nous voyons ce que nous avons déjà rencontré au chapitre 2 à propos des lois existantes : l'arbitraire à l'Ouest est vendu comme liberté et à l'Est comme sécurité.

Tant à l'Est qu'à l'Ouest, l'irresponsabilité se développe face aux trois problèmes majeurs de notre époque : la destruction de l'environnement, la pauvreté et les guerres lorsque la diplomatie et la politique échouent. La propriété matérielle et l'État ne peuvent assumer la responsabilité écologique et sociale. Les États et les entreprises pointent du doigt les marchés ou les valeurs violées.<sup>37</sup>

Du point de vue de la propriété visant à accroître l'argent, tant les sociétés privées à l'Ouest que les sociétés dominées par l'État à l'Est investissent leur capital d'une manière juridiquement « correcte ». En matière de droits de propriété, ils transfèrent également à juste titre leur responsabilité sur les marchés et l'État. Il n'y a peut-être pas de tromperie plus réussie dans l'histoire de l'humanité que de parler des « marchés » et de « l'État ». Cela détourne l'attention de l'origine du pouvoir antisocial issu de l'ancienne propriété.

C'est une sorte de secret évident que le développement social ne peut plus progresser par la conscience du pouvoir. Le pouvoir ne peut pas être combattu par le pouvoir. Le pouvoir ne peut être vaincu que par la connaissance.

Dans la Rome antique, la conscience du pouvoir avait encore, dans certaines limites, une mission spirituelle et une signification favorisant le développement. Cela a repoussé les anciennes structures de pouvoir fondées sur la religion. Mais la décadence inévitable de toute puissance a également mis fin à ce plus long empire de l'histoire de l'humanité. À l'époque moderne, le sentiment de pouvoir propriétaire a conduit au colonialisme. Dans sa première phase, elle était essentiellement motivée par des considérations politiques et servait à étendre le territoire national. Plus tard, le colonialisme économique a commencé, émanant des entreprises et orienté vers les gains en capital : les différents moments dans lesquels les pays et les peuples ont adopté le mode de production industriel et le comportement compétitif et monopolistique déclenché par la propriété ont conduit à des niveaux de salaires et des normes environnementales différents dans ces pays. Ces différences sont désormais exploitées par des sociétés et des sociétés opérant à l'échelle internationale. Bien entendu, une prise de conscience globale de la véritable valeur humaine et supranationale de la division du travail ne peut pas naître de cette manière. Lorsqu'une élite financière



active au niveau international, axée sur la propriété, exploite la nature, le travail et le capital, la vie des habitants des pays concernés devient souvent un enfer. La division entre employeurs et employés et la possibilité d'acheter du travail, qui dans les vieilles nations industrielles étaient quelque peu socialement acceptables après de longues luttes sociales, créent des profiteurs et des exploités dans les pays les plus pauvres. Ce soi-disant néocolonialisme, à juste titre, crée autant que possible des secteurs à bas salaires. L'usage de la technologie se développe rapidement et impitoyablement dans la compétition. Les conséquences climatiques sont souvent dévastatrices pour ceux qui ne les ont pas provoquées en premier lieu.<sup>38</sup> Cela provoque des rechutes dans les économies nationales qui s'isolent et se battent les unes contre les autres.

Quiconque veut vaincre fondamentalement l'impérialisme et le néocolonialisme doit se poser la question de savoir comment il est possible de former une majorité démocratique qui contribuera à la naissance de la propriété différenciée et de la loi constitutionnelle d'entreprise qui en découle.

Le lien entre la conscience d'État, la démocratie et la propriété :

La conscience de l'État et la conscience de la propriété sont comme les deux faces d'une même médaille. Les Romains ont commencé à les façonner 700 ans avant Jésus-Christ. Dans leur droit de propriété, les Romains ont développé une séparation rationnelle de la pensée en catégories de propriété. La formule juridique : « res est in bonis meis »<sup>39</sup>, « l'affaire est ma propriété » est devenue la base des traités sur lesquels reposait l'Empire romain. Historiquement, l'ère de la puissance romaine était nécessaire ! Les débuts de la conscience actuelle de l'État et de la propriété se sont développés ici. Cela a fait disparaître les anciennes théocraties de la scène historique, tout comme la division du travail entraînera également la disparition de la conscience de la propriété.

Un État moderne ne peut devenir un État de droit que s'il crée une propriété supranationale différenciée adaptée à l'économie mondiale et crée ainsi une nouvelle pièce d'un point de vue spirituel. Quelle est la substance spirituelle et humaine de cette nouvelle médaille ? Depuis la Révolution française, les idéaux mentionnés ci-dessus constituent des objectifs de développement intellectuel. Les idéaux ne peuvent en aucun cas être imposés par le pouvoir et la violence. La Révolution française a montré où cela s'arrête. Le pouvoir et la violence mènent toujours au contraire de la fraternité, de l'égalité et de la liberté. Les moyens de réaliser les idéaux sont la tolérance et l'amour au niveau interpersonnel et les lois correctes au niveau de l'État.

Les citoyens attendent à juste titre que l'État reconnaisse et protège leur sphère privée de propriété et la liberté qui y est associée. Si la propriété était différenciée, cette attente pourrait également être satisfaite car le pouvoir excessif des personnes morales serait éliminé.



Aujourd'hui, le pouvoir de l'État se conquiert dans la lutte pour les majorités des partis. En cela, les partisans et les bureaucrates deviennent les porte-parole de l'opinion publique. Une simple considération montre comment le système des partis détruit fondamentalement la séparation des pouvoirs : une majorité de parti forme désormais le gouvernement et dispose dès le départ également de la majorité et donc du pouvoir au Parlement. Il ne s'agit pas d'une séparation des pouvoirs. Le Parlement, le pouvoir législatif, dégénère en un lieu qui ne fait que confirmer ce que veut l'exécutif, le pouvoir d'exécution des lois. Une véritable séparation des pouvoirs signifierait que le gouvernement devrait à plusieurs reprises obtenir une majorité pour les projets de loi par le biais de consultations et de discussions au Parlement. Mais cela nécessiterait l'abandon du système électoral et l'introduction d'un droit de vote purement personnel.

Pour une compréhension prospective de la conscience étatique, il me semble judicieux de distinguer la sphère de l'État de deux autres sphères tout aussi importantes de la vie sociale : la sphère de la famille et la sphère de la société. Les trois sphères « Famille – Société – État » interpénètrent chaque individu et ont sur lui des effets très différents, que je voudrais caractériser comme suit :

- Par la naissance, la famille donne à l'individu son existence physique naturelle et la conscience qui en résulte. Au sein de la famille, les individus se voient inculquer des compétences sociales spécifiques à leur aire culturelle. Au cours de l'éducation et de l'éducation en dehors de la famille, cette prise de conscience se développe. La conscience sociale se développe au-delà de celle familiale.
- Dans la société, les gens développent une conscience sociale individuelle. Il trouve et reprend son métier. Il apprend à vivre et à contribuer avec ses capacités et ses besoins dans des contextes sociaux plus ou moins grands. Cela le met en position d'être responsable de lui-même, mais aussi des autres. La sphère de la société repose sur les capacités mentales des personnes.<sup>40</sup>
- Dans le processus social, les gens se heurtent à des lois qu'ils ne sont pas autorisés à violer, qui leur fixent certaines limites, mais ouvrent également des possibilités. Les lois sont autre chose que la volonté naturelle ou personnelle que l'on rencontre dans les sphères familiale et sociale. Grâce aux lois, les gens apprennent qu'il existe un pouvoir juridique abstrait de niveau supérieur, l'État, qui, si nécessaire, applique ces lois avec pouvoir. L'État, s'il veut être moderne, ne se présente pas seulement avec une prétention au pouvoir, mais aussi avec des idéaux : il doit donner aux citoyens autant de libertés que possible et les traiter comme des égaux devant la loi. La liberté et l'égalité sont des idéaux spirituels qui peuvent recevoir un contenu juridique universel et une force au niveau de l'État (ce qui n'est le cas qu'au début aujourd'hui). Le niveau de l'État peut être appelé la sphère spirituelle de la vie sociale. Il décide si la dialectique du pouvoir gouverne le monde ou si l'humanité globale s'installe.

Les sphères de la famille, de la société et de l'État peuvent également être liées aux concepts de niveaux micro, méso et macro de la vie sociale.



La question importante pour notre compréhension de l'État est de savoir en quoi consistent les idéaux :

Que signifie dire que nous vivons dans un État libre dans lequel tous sont égaux devant la loi ? Pourquoi pouvons-nous, à juste titre, considérer les États de pouvoir autoritaires avec un certain dégoût ?

Pourquoi est-il mal de collectiviser par le haut et d'empêcher ainsi l'individualisation libre et personnelle ?

Ces questions touchent au point central de la conscience étatique moderne. Pour y répondre, il faut d'abord préciser que parler de liberté n'a de sens que pour la personnalité individuelle. Les collectifs, qu'ils soient familiaux, sociaux, religieux ou nationaux, ne sont pas libres, même si on le postule souvent ainsi. Il n'y a pas d'États libres ni de sociétés libres, seulement des peuples libres. L'association de concepts collectifs à l'idéal de liberté sert généralement à abuser du pouvoir. La liberté intellectuelle repose toujours sur des réalisations individuelles en matière de connaissances, qui commencent modestement et se développent ensuite. La personne qui flotte dans un collectif n'est pas spirituellement libre, même si elle le ressent. La volonté individuelle de savoir est la porte d'entrée vers la liberté intellectuelle.

Dans ce contexte, il faut maintenant examiner les lois des États pour voir si elles favorisent le développement de la liberté. En fait, la question est toujours de savoir comment concilier les idéaux et les lois de l'État ?

En science politique, nous faisons désormais la différence entre la forme et le contenu des lois étatiques. Le juriste Rudolf Ihering (1818 - 1892), encore influent aujourd'hui, dit à propos de la forme du droit : « La forme est l'ennemie jurée de l'arbitraire, la sœur jumelle de la liberté. Parce que la forme contrebalance la tentation de la liberté vers l'autosatisfaction, elle guide la substance de la liberté dans des chemins fixes afin qu'elle ne se disperse pas ou ne s'enfuit pas, elle la renforce intérieurement et la protège extérieurement. Les formes fixes sont l'école de la discipline et de l'ordre et donc de la liberté elle-même et une défense protectrice contre les attaques extérieures - elles ne peuvent qu'être brisées et non pliées. » (Leipzig 1869)

L'attitude de l'âme (discipline et ordre) souvent qualifiée de prussienne est ici exprimée. La distinction entre liberté et arbitraire évoquée dans la première phrase n'est pas faite dans la conscience de l'esprit. Quiconque fonde la liberté sur la connaissance n'associera pas les tentations de l'autosatisfaction à la liberté et ne verra certainement pas la liberté comme la sœur jumelle de l'arbitraire. Rudolf Ihering livre ici une confusion de termes qui ne sert finalement que le pouvoir. Sans entrer ici dans les détails, je dois dire que depuis la seconde moitié du XIXe siècle, cette mentalité prussienne au service du pouvoir s'est installée au niveau de l'État en Allemagne. Il s'agit d'une tendance de développement non intellectuelle et qui reste un point de départ omniprésent pour des développements gouvernementaux indésirables. Quiconque ne comprend pas la liberté cognitive dont découle l'amour comme une impulsion pour le développement





de l'humanité jusqu'au système juridique de l'État, mais dit quelque chose sur la forme du droit, ouvre la voie à ces évolutions indésirables. Cela affecte particulièrement les personnes qui travaillent au niveau de l'État : les avocats, les représentants, les hommes politiques, les administrateurs et les personnes impliquées dans les partis politiques.

Dans la conscience de la liberté, la forme de création des lois est démocratique. Les lois qui ne sont pas fondées sur des décisions majoritaires prises par des personnes libres doivent être rejetées dans un État moderne. Mais qu'est-ce que la démocratie ? Le noyau positif de la démocratie est encore une fois une impulsion intellectuelle : le pouvoir législatif de l'État devrait être rendu socialement plus acceptable par le vote, dans l'espoir<sup>41</sup> que la majorité souhaite la bonne chose. Dans une démocratie, le pouvoir demeure d'abord un pouvoir juridique : la majorité exerce son pouvoir sur une minorité. C'est essentiel à l'ère démocratique pour donner leur forme aux lois. Il peut maintenant arriver que les votes soient unanimes. Alors ce pouvoir de la majorité est vaincu. C'est l'idéal de la démocratie. La connaissance unit. Il surmonte l'élément de pouvoir dans la démocratie pour créer la forme de lois.

Comment fonctionne le chemin vers une connaissance commune et donc vers une conscience commune ? L'idéal ici est de parvenir à l'unité intellectuelle et donc à l'unité juridique à travers des conversations, des discussions et des débats. Chaque état peut être mesuré par la façon dont la culture de la conversation est cultivée. La phrase de Georg Forster (1754 – 1794), prononcée à l'époque de la Révolution française, s'applique ici : « Qui est si stupide qu'il...

La culture du débat au service de la vérité n'a-t-elle pas été largement perdue dans les parlements d'aujourd'hui ? Et cette perte n'est-elle pas un processus de déclin de la démocratie ? Il est vrai que l'humanité doit s'efforcer de vaincre le pouvoir si elle veut survivre.

Les lois du pouvoir, dont le contenu est en décalage avec l'époque et l'évolution de l'humanité, doivent être remplacées par des lois au service de la liberté. Les initiatives individuelles motivées moralement ne suffisent pas. Ils fonctionnent souvent de manière efficace et exemplaire dans les domaines de la famille et de la société, mais ne remplacent pas les lois au niveau de l'État.

Quiconque voit cela reconnaît également que la protection de la propriété achetable des facteurs de production transforme chaque État en un État de pouvoir dépassé qui agit comme un dirigeant supérieur plutôt que comme un créateur de l'ordre public. Étant donné que les propriétaires des mauvais biens ont généralement un pouvoir financier, ils essaient d'utiliser l'argent pour que le pouvoir de l'État serve leurs objectifs (lobbyisme). Ils forment ou soutiennent des partis avec leur argent pour représenter les intérêts fonciers au Parlement. Celles-ci deviennent une sorte d'arène de combat dans laquelle la culture de la conversation dégénère et le déclin de l'État suit son cours, car tout faux État de pouvoir doit s'effondrer<sup>42</sup>.





Dans son ouvrage « La propriété comme problème constitutionnel », Darmstadt 1975 (page 77 et suivantes), Helmut Rittstieg parle du théoricien constitutionnel anglais John Locke (1632-1704) : « Comment se produit l'appropriation ? La vieille théorie de l'occupation, que Locke voulait également appliquer au cas général, ne comporte aucune justification ni aucune norme de justice. Pour Locke, la base cruciale de la création de propriété est le travail humain. Ce n'est que par le travail fourni pour les obtenir que les choses de la nature acquièrent une valeur pour la subsistance humaine - le travail dans ce sens comprend également la cueillette et la chasse - et comme dans les conditions originelles de liberté et d'égalité chacun n'appartient qu'à soi-même. par le travail devient la propriété distincte du travailleur.

Helmut Rittstieg cite maintenant les écrits de John Locke selon lesquels l'appropriation de la terre et des moyens de production était à l'origine basée sur le travail et que l'étendue de cette appropriation en vertu du droit naturel était limitée à deux égards : « Personne ne pouvait acquérir plus que ce qu'il pouvait par le biais du travail. son propre travail, et personne n'était autorisé à acquérir plus que ce qu'il pouvait utilement utiliser lui-même. S'il acquérait plus que ce dont il a besoin pour vivre d'un travail excessif et l'exposait ainsi à la ruine, il dépasserait les limites de son droit d'appropriation, qui résident dans son droit naturel à l'autoconservation. Comparé à une corruption insensée, le droit naturel égal à l'auto-préservation de tous les autres crée un droit plus fort. »

Vient maintenant l'erreur décisive de la première théorie politique anglaise. Je voudrais citer à nouveau les travaux de Helmut Rittstieg : « Mais cette deuxième limitation a échoué au moment où l'argent a été introduit. Tout comme celui qui échange un surplus de prunes périssables à court terme contre un approvisionnement en noix de plus longue durée ne commet aucun tort, de même il ne viole pas les lois de la nature qui vend son surplus de produits de subsistance périssables à court terme contre une certaine forme d'argent. dont la propriété essentielle est l'incorruptibilité. Avec l'introduction de l'argent commence le droit naturel à une appropriation illimitée et à une propriété illimitée. Dieu a donné le monde à l'usage des gens diligents et sensés ; L'invention de l'argent leur a donné la possibilité d'augmenter leur propriété au-delà de ce qu'ils pouvaient utiliser, en fonction de leur niveau d'industrie. En attribuant une valeur à l'or et à l'argent et en consentant ainsi tacitement à l'utilisation de l'argent, les gens ont créé les conditions permettant à une personne de posséder honnêtement plus de terres qu'elle ne peut en utiliser elle-même, et ont ainsi consenti à une propriété foncière disproportionnée et inégale. Ce qui est crucial est que, selon la construction de Locke, cette transformation vers l'inégalité ne présuppose pas l'existence d'une communauté politique et appartient donc toujours à l'état de nature. De cette manière, la répartition inégale de la propriété peut devenir une condition juridique naturelle et une base pour l'unité politique.



Nous voyons que la justification correcte selon laquelle la propriété naît du travail apparaît brièvement dans la conscience du théoricien politique anglais, puis disparaît à nouveau immédiatement après avoir été formulée. La poursuite légitime de la liberté et de la propriété fondée sur le travail se mêle immédiatement à l'usage de l'argent. La justification du droit de propriété ne vient plus du travail, mais du pouvoir que donne l'argent. Locke représente une façon de penser qui ne progresse pas vers l'idée de droits, vers l'égalité globale de tous. Il mélange cette idée avec le pouvoir de l'argent et l'entraîne ainsi dans la sphère de l'argent. Si John Locke avait retenu le travail comme origine de la propriété, l'égalité globale aurait été préservée et l'argent serait devenu un simple moyen d'échange. Il est intéressant de noter que Locke et son prédécesseur Thomas Hobbes (1588-1679), les deux principaux penseurs constitutionnels anglais, tiraient la propriété du passé, d'un état de nature hypothétique. Thomas Hobbes suppose un état de nature dans lequel il y a une guerre de tous contre tous. Du point de vue de l'anarchie de cette guerre, le peuple de Hobbes n'était qu'« une société d'individus existentiellement égaux dominés par leur égoïsme privé, dont l'apprivoisement n'est garanti que par un État absolu » (Helmut Rittstiegl). L'État ne fait plus qu'un avec la loi. « Pour Hobbes, la propriété qu'un particulier possède sur ses biens ne représente pas une barrière au pouvoir souverain. Pour lui, le droit de propriété est une création du pouvoir souverain, qui par sa législation crée les règles du « mien et du mince ». ', plutôt qu'avant Avec la constitution d'un souverain, chacun a droit à tous les objets.» (Helmut Rittstiegl)

J'évoque ici le contraste entre Hobbes et Locke parce qu'il exprimait le dilemme de la pensée constitutionnelle bourgeoise il y a plus de 250 ans comme dans une loupe : la dérivation de l'État et de la propriété à l'aide d'expériences de pensée hypothétiques à partir de la nature interne, bonne ou mauvaise. de l'homme ou d'une origine naturelle barbare ou paradisiaque de l'humanité. Au XVIIe siècle, la dissolution des anciennes structures sociales monarchiques et hiérarchiques était initialement à l'ordre du jour. Ce n'est que cent ans plus tard qu'Adam Smith (1723-1790) tenta de comprendre et de classer socialement la division du travail en développement. Cependant, sa tentative restait coincée dans des idées morales et protectrices de l'État.

À la fin du XVIIIe siècle, les idéaux d'égalité et de liberté ont émergé comme de profondes impulsions intellectuelles sur la scène du développement social. C'est encore le cas aujourd'hui, tout comme la division du travail constitue toujours l'énorme moteur matériel du développement économique. Les idéaux sont enracinés dans l'esprit humain. Grâce à la division du travail, les humains conservent leur nature physique.

L'appropriation individuelle et temporaire de la responsabilité dans le domaine de la production présentée ici est une nouvelle impulsion spirituelle pour une conscience d'État qui se libère du pouvoir faux et dépassé :

1. Il sert la liberté individuelle de tous, sans laquelle un État moderne est impensable.



2. Il préserve la continuité de l'État de droit en s'appuyant sur le délai de propriété intellectuelle.
3. Il combine les droits et les obligations pour une répartition des responsabilités du travail dans les entreprises.
4. Cela libère l'État de responsabilités qu'il ne peut de toute façon pas assumer.
5. Cela permettra d'obtenir ce qui n'a jamais été souhaité au niveau de l'État : les personnes liées par la division du travail recevront la base légale pour une performance équitable.

L'élimination du fossé entre salariés et propriétaires entraînera sans aucun doute une nouvelle attitude à l'égard de l'État. Si les travailleurs ne sont plus soumis à l'arbitraire des entités juridiques qui les dirigent au siège des entreprises comme les théocrates d'autrefois, s'ils ne subissent plus le pouvoir d'une domination d'exclusion dans la division du travail, leur image d'eux-mêmes en tant que citoyens changera. . On ne peut qu'être reconnaissant envers un État qui adopte les bonnes lois. La nouvelle propriété protégera l'État de l'autodestruction !

Sans l'alternative d'un nouveau droit de propriété dans le secteur de production, les puissances financières continueront à poursuivre leurs objectifs égoïstes sous la protection de la propriété achetable. L'acquisabilité et l'héritabilité de la propriété dans le secteur de la production sont légalement la cause systémique du déclin d'un État qui ne guérit que les symptômes mais n'élimine jamais les causes. Une chaîne causale de séquences négatives émerge à nouveau :

1. La propriété achetable et héréditaire dans le domaine de la production devient un tabou auquel on ne peut toucher.
2. L'État tolère des pratiques socialement destructrices telles que la spéculation et le manque de revenus dans le secteur financier et est affaibli par l'inflation et la dette nationale. Elle reste impuissante face aux mécanismes du marché international.
3. Les hommes politiques, les bureaucrates, les avocats et les fonctionnaires bénéficiant de revenus garantis par l'État sont perçus par les travailleurs comme faisant partie d'un faux système. La société se divise lorsque de plus en plus de ses membres perdent leur attitude positive envers l'État.
4. La dignité humaine n'est plus que de belles paroles. Des valeurs telles que la liberté, la solidarité et la justice ne sont que postulées et ne sont plus réalisées.
5. Le chaos social d'une lutte de tous contre tous exige de plus en plus de contrôle et de surveillance de la part du pouvoir étatique et policier.

Voyons maintenant comment la nouvelle propriété affectera les relations humaines dans une société basée sur la division du travail :

- Les producteurs ont l'intérêt commun de satisfaire la demande sans le comportement concurrentiel déclenché par l'ancienne propriété.



- Les consommateurs ont un intérêt commun pour les produits manufacturés qui durent longtemps et sont fabriqués à moindre coût. Ils ont certains des mêmes besoins et certains d'entre eux ont des besoins différents. La même chose peut être produite à moindre coût grâce à une production de masse basée sur la division du travail. Les différents besoins peuvent être satisfaits par des biens produits plus individuellement mais donc plus chers.
- Tout le monde a en commun l'intérêt que l'économie soutienne et finance la vie culturelle au sens le plus large. Cela se produit sans passer par l'État, lorsque la formation du capital est libérée du pouvoir de la propriété. Le capital dont l'économie n'a plus besoin n'est alors plus sous le contrôle de la propriété. Il peut alors être décrit comme un capital libre qui peut circuler pour répondre aux besoins et intérêts sociaux généraux et particuliers.

Les intérêts économiques spécifiques conduisent à des interactions diverses entre les compétences de production et les besoins de consommation. S'il n'y a plus de marché déclenché par les biens à vendre et plus de publicité suggestive entre les personnes, des structures émergent qui non seulement équilibrent les compétences et les besoins sur le marché, mais les coordonnent également par une communication directe. Les objectifs financiers, tels que le profit, jouent un rôle utile.

Le nouvel actionnariat permet de prendre conscience de la reconnaissance entre les compétences managériales et performantes dans les entreprises. Les managers ont la responsabilité globale de l'interaction entre le personnel, la direction technique et commerciale. Les métiers d'exécution ou d'exécution sont responsables de leur travail spécialisé dans les différents domaines de production, dans la logistique, dans la technologie, dans le commerce, etc. Si les travailleurs ne sont plus « employés » par un propriétaire, mais que tous les employés de l'entreprise forment ensemble une société juridique communauté Le point de départ des relations humaines dans la production est l'interdépendance de la gestion et de la performance. Le travail qu'ils accompliront permettra de reconnaître et d'apprécier leur leadership d'une nouvelle manière. Les dirigeants verront leur travail comme un effort responsable au service des intérêts sociaux plutôt que comme celui de la propriété. La gestion et la performance entrent dans une relation de reconnaissance mutuelle. La reconnaissance mutuelle est la compétence sociale la plus importante qui soit. Elle sera développée de plus en plus consciemment à mesure que l'ancienne propriété, qui a entravé le développement de la reconnaissance pendant des générations, sera surmontée dans de plus en plus d'entreprises. Un processus de découverte de soi commencera dans chaque entreprise qui pratique le nouvel actionnariat : dans l'âme de chaque employé et dans l'esprit de l'ensemble de la communauté de l'entreprise.



La nouvelle propriété s'inscrit dans la lignée de la limitation de la propriété des créations intellectuelles : elle applique cette figure juridique non seulement aux inventions, mais à tous les travailleurs et à leurs œuvres. Votre volonté est ainsi valorisée comme un fait spirituel. C'est la source de la dignité humaine. Même si l'on néglige ces aspects spirituels, les limitations temporelles restent une réalité humaine générale, puisque toute responsabilité humaine dans le travail terrestre est limitée dans le temps. La limite de temps laisse la responsabilité là où elle surgit, dans les actions et interactions des personnes. La personne morale est dépossédée de son pouvoir et la personne humaine est respectée.

Je soulignerai à nouveau, sous un angle différent, comment l'ancienne propriété perpétuelle a systématiquement l'effet exactement inverse :

1. La personne morale est rendue absolue et
2. Il en résulte un système de conseils de surveillance.

Nous vivons aujourd'hui dans un système de conseil ! Ces conseils contrôlent les valeurs créées par le faux marché des capitaux. Ils sont les représentants des propriétaires (actionnaires) et donc du pouvoir propriétaire. Leur pouvoir n'est pas lié à des actions concrètes et à des responsabilités au sein de l'entreprise. Il « flotte » au-dessus de l'économie réelle comme une masse de capital abstrait fondé sur la propriété et acheté en commun. La majorité de propriété achetée (actions) crée une pseudo-démocratie absurde ! Dans une véritable démocratie, les personnes ayant des droits égaux donnent leur voix à d'autres personnes dont elles s'attendent à ce qu'elles rendent justice dans la vie juridique. Pourtant, derrière les conseils de surveillance élus par la majorité des actionnaires se cache le pouvoir de l'argent. La fausse propriété a tellement déformé la conscience que certaines personnes riches et puissantes décrivent leurs sociétés par actions comme les sociétés les plus démocratiques au monde et considèrent que cela est justifié s'ils utilisent leur pouvoir financier pour influencer l'État et la législation.

À travers les conseils de surveillance, la démocratie dégénère en oligarchie. La croyance en une fausse supervision du capital devient une religion. Une religion dans laquelle se pose la question absurde de savoir qui est en charge du contrôle ?<sup>43</sup> Le capitalisme erroné ne peut être orienté dans la bonne direction que si une alternative démocratiquement décidée à l'ancienne propriété est pratiquée librement dans de plus en plus d'entreprises.<sup>44</sup>

S'il n'y a pas d'alternative à l'ancienne propriété, l'État et la société restent finalement l'affaire des maîtres du capital. La valeur sociale du travail continue d'être niée par la loi. Comme pour le travail, la nature aussi. Il est dégradé en chose utile. Cependant, ignorer la nature conduira inévitablement à rendre le capital lui-même sans valeur.





Les conseils de surveillance et les dirigeants qu'ils emploient contrôlent les entreprises de l'extérieur. La valeur des parts de propriété (actions) achetables, le marché des capitaux et la valeur des actions jouent un rôle décisif. Les conseils de surveillance et les gérants vivent dans la conviction qu'ils doivent faire valoir la valeur de leurs propriétés auprès des autres propriétaires à une échelle toujours plus grande. Cette croyance en la survie des plus forts et des plus grands n'a rien à voir avec la division du travail. Cela conduit à l'opposé du partage conscient, à la concurrence économique, aux monopoles et aux blocs de puissance géopolitiques qui mènent des guerres. C'est une illusion de croire que les problèmes écologiques et sociaux d'aujourd'hui peuvent être résolus sans une nouvelle propriété et un changement correspondant dans la conscience de la société.

Si la possibilité d'acquérir du capital est éliminée par la limitation de la propriété, le marché des capitaux disparaît également. La fonction capital repose alors uniquement sur les prêts. Si la propriété expire lorsqu'une personne abandonne son travail et sa responsabilité, qu'elle ait travaillé comme gérant ou comme bayaieur de jardin, la propriété ne peut plus être vendue ni achetée ni héritée car il n'y a plus d'actions ou autres achetables. titres de propriété.

L'interaction entre la vie économique et la culture

Les personnes qui travaillent et réfléchissent ensemble dans le cadre d'une division du travail ne considèrent pas leurs entreprises comme des entités isolées les unes des autres. Vous voyez le développement du produit dans la chaîne d'entreprises travaillant ensemble. Cette chaîne s'appelle la division verticale du travail. Ils peuvent également visualiser les ventes de produits ensemble : une industrie peut répartir les ventes d'une catégorie de produits, par exemple les appareils de cuisine, entre ses différentes entreprises afin de parvenir à des spécialisations judicieuses. Tout le monde n'est pas obligé de tout faire pour augmenter ses ventes.

Une chaîne est toujours aussi solide que son maillon le plus faible. Ainsi, les entreprises interconnectées formeront des fonds de capital interentreprises pour une protection mutuelle, qui seront disponibles pour les coûts de suivi sociaux et écologiques ou pour les défaillances opérationnelles. Ces fonds ne seront plus axés sur le profit comme c'est le cas aujourd'hui, mais serviront leurs objectifs. Chaque entreprise investira dans de tels fonds les liquidités dont elle n'a pas actuellement besoin. A l'inverse, il peut obtenir des prêts auprès des fonds s'il a besoin d'aide. Ce cas peut se produire, par exemple, si un investissement a été réalisé dans une technologie qui ne fonctionne pas comme prévu – alors un investissement supplémentaire doit être réalisé. Ce qui est crucial, c'est que toute forme de capital, qu'il s'agisse du capital d'investissement, du capital d'investissement ou du capital monétaire, devienne un outil financier pour les travailleurs et non une fin en soi - c'est la condition préalable à une culture économique supra-entreprise !





Puisque la nouvelle loi constitutionnelle sur les entreprises est une loi libératrice, la fausse propriété sera progressivement surmontée : de plus en plus d'entreprises se libéreront des réactions chaotiques face aux investisseurs, aux politiciens et aux faux marchés. Vous pratiquerez des cycles de biens et de valeurs consciemment formés. Ils contribuent à la paix sociale et à la juste valeur de l'argent que représentent leurs biens et services. Le nouveau s'insère dans l'ancien et l'ancien s'éloigne lentement.

Enfin, il convient de souligner, à titre d'exemple, que la division du travail libérée de la propriété ancienne crée une nouvelle compréhension de l'interaction entre la vie économique et culturelle : De nombreux sociologues d'aujourd'hui incluent des parties de la vie culturelle, comme les écoles et autres établissements d'enseignement, dans le cadre du secteur économique dit tertiaire et désignent les institutions culturelles comme par exemple les théâtres, les salles de concert, etc. en tant que secteur culturel. Avec ce choix de mots, ils montrent qu'ils envisagent les activités culturelles du point de vue de l'entreprise. La mission éducative et de divertissement du secteur culturel doit également être considérée comme libre de toute contrainte et utilité économiques car elle a en soi une valeur humaine. La nouvelle base juridique des entreprises permet désormais une connexion entre la vie culturelle et économique difficile à imaginer aujourd'hui car l'État intervient toujours. D'un point de vue économique, cette relation peut être décrite comme suit :

Si moins de revenus sont générés dans la vie économique parce que la productivité augmente et que les besoins sont satisfaits avec moins de travail, les places de revenus dans le cycle de valeur doivent être délibérément déplacées vers le domaine de la culture au sens le plus large (santé, jeunesse et vieillesse, éducation, éducation et formation, art, science, religion, conservation de la nature, aide au développement, loisirs). Cela est nécessaire car les revenus transférés de la sphère de production vers le secteur culturel maintiennent la demande stable et évitent le chômage.

Un exemple : des emplois sont sauvegardés dans les domaines du stockage et de la logistique. Là où auparavant de nombreux magasiniers se déplaçaient avec des chariots élévateurs et des transpalettes et où les gens effectuaient leur travail dans les services d'achat et de vente, il existe désormais un entrepôt presque entièrement automatisé avec des rails de convoyage, des dispositifs de préhension, des capteurs, des processus d'emballage semi-automatiques et un système d'achat et de vente digitalisé en aval. Les quelques travailleurs humains qui restent sont des emballeurs, des mécaniciens, des techniciens de surveillance, des programmeurs et des spécialistes qui interviennent lorsque quelque chose ne fonctionne pas.



Grâce à de tels progrès techniques, des masses gigantesques de capital sont siphonnées et privatisées dans les anciennes conditions de propriété ; les propriétaires de ces nouvelles technologies deviennent les personnes les plus riches du monde. Dans le même temps, d'énormes dangers et absurdités sont apparus : économie du jetable chez Amazon, formation de monopoles chez Microsoft et Walmart, rêves technologiques irréels chez Tesla et SpaceX, consommation d'énergie excessive, etc.<sup>45</sup>

Dans les nouvelles conditions de propriété, des circonstances complètement différentes se présentent : le statut d'entrepreneur économique et la propriété ne sont plus mélangés. Un entrepreneur visionnaire devient le premier parmi ses pairs et ne rend plus dépendants de lui des milliers de personnes. Sa position sociale de propriétaire temporaire et responsable limite, premièrement, ses revenus, deuxièmement, les effets négatifs que les nouvelles technologies ont souvent lorsque ses employés peuvent le ralentir et, troisièmement, le capital de profit gratuit n'est pas privatisé sous forme d'actions.

Le troisième point signifie que les gains de la rationalisation, c'est-à-dire le capital gratuit, sont disponibles pour la société : par exemple pour la reconversion des salariés devenus au chômage. Ils peuvent soit trouver un nouvel emploi dans la vie économique, soit s'orienter vers la vie culturelle. De cette manière, l'économie se montre responsable et évite tout chômage ! L'État n'est plus nécessaire et la charge fiscale pesant sur les citoyens diminue en conséquence.

Une nouvelle interaction entre la vie économique et la vie culturelle devient possible. D'un point de vue économique, les gens de cette culture sont de purs consommateurs. Ils ne produisent aucune valeur économique dans le cycle des matières premières. Leurs revenus proviennent des excédents du cycle des biens et de la valeur. Ces excédents arrivent soit lorsque les actifs économiques consacrent une partie de leurs revenus aux services culturels, soit lorsque le capital libre qui n'est plus nécessaire à la vie économique est délibérément transféré. Cette dernière fait aujourd'hui un détour par les impôts et l'État, car les capitaux liés par le droit de propriété n'effectuent de tels transferts que dans des cas exceptionnels. Dans les nouvelles conditions de propriété, les capitaux libres circuleront de manière systémique et directe : les jardins d'enfants, les écoles et les universités, les soins de santé, les lieux d'art, de science et de religion, les échanges interculturels, c'est-à-dire la vie culturelle au sens le plus large, ne seront plus financés par les impôts. La pression fiscale pesant sur les travailleurs économiquement actifs diminue en conséquence.



Si un État démocratique moderne remplit son objectif spirituel consistant à ban-  
nir le rôle de pouvoir de la propriété et donc son propre pouvoir de la vie écono-  
mique, les gens des entreprises deviendront des « facilitateurs » volontaires et  
enthousiastes de la culture et de l'éducation humaine gratuite. A cet effet, des  
conseils interentreprises seront constitués qui communiqueront avec les repré-  
sentants de la vie culturelle. D'un point de vue systémique, la vie culturelle doit  
toujours être financée avant de pouvoir baisser les prix, car c'est la seule façon  
d'éviter le chômage. Dans notre exemple ci-dessus, un magasinier devenu chô-  
meur pourrait gagner ses revenus en créant des institutions culturelles.

Nous pouvons également appliquer cette interaction entre vie culturelle et éco-  
nomie dans la triade famille, société et État développée ci-dessus : les adultes  
d'aujourd'hui sont responsables de l'éducation de la génération montante. Cela  
fonctionnera pour eux plus tard, lorsqu'ils auront eux-mêmes atteint l'âge de la  
retraite. C'est pourquoi ils veulent de tels transferts de capitaux. Ou plus géné-  
ralement : tout le monde ne veut-il pas un bon système éducatif, un bon système  
de santé et des échanges mondiaux dans les domaines de la science, de l'art et  
de la religion ? Sur la base d'une propriété responsable, la formation gratuite de  
capital les aidera à développer cette volonté !

Sous les contraintes des structures économiques basées sur les droits de pro-  
priété et la supervision de l'État, il n'existe pas de formation de capital systéma-  
tiquement libre. Les bénéfices vont soit aux propriétaires, soit aux entreprises,  
soit aux syndicats qui luttent pour des salaires plus élevés, soit aux collecteurs  
d'impôts du gouvernement. La culture, le système de santé et les fonds de pen-  
sion restent systématiquement sous-provisionnés.

Grâce à la pensée de la division du travail, libérée du pouvoir de la propriété, le  
contraire se produit : le capital libre qui naît du développement de la productivi-  
té circulera de l'économie vers la culture de manière consciente et libératrice.

Note de l'auteur

Cette police a été créée au fil des décennies. Parallèlement, j'ai mis en pratique  
l'idée d'une propriété individuelle, temporaire et responsable dans le secteur du  
logement entre 1994 et 2024. En 1994, j'ai rejoint l'« Association pour la promo-



sons et coopère avec deux autres projets résidentiels portés par une autre association. Nous avons mis en place un fonds de solidarité qui regroupe huit maisons qui se soulagent mutuellement de leurs dettes en achetant un terrain. En ces temps de turbulences, cela nous protège de la hausse des taux d'intérêt et de l'explosion des prix des loyers. Des initiatives comme notre petite association montrent qu'il est possible de pratiquer la nouvelle propriété même dans un État qui autorise l'achat et la vente spéculatifs de terres. De nombreuses personnes ont appris à connaître et à apprécier notre espace de vie et ont exercé une responsabilité individuelle et temporaire en matière de propriété.

Avant mon séjour à Hambourg, j'ai étudié à l'Université de Fribourg i.Br. de 1974 à 1984. A étudié la philosophie, l'histoire et l'allemand. Trois personnalités ont été importantes pour ma formation en sciences sociales : Werner Moser (1924 - 2003), spécialiste des sciences cognitives et anthroposophe, le professeur Folkert Wilken (1890 - 1981), économiste et anthroposophe, et Hans Georg Schwepenhäuser (1898 - 1983), directeur du secteur de l'électricité. industrie et à partir de 1964 à 1983 sociologue anthroposophique. Ma contribution s'appuie sur leurs réalisations scientifiques.

J'ai financé moi-même mes études et j'ai donc pu développer mes compétences et étudier de la manière la plus libre possible. En 1975, j'ai repris et agrandi une petite entreprise de recyclage à Fribourg et j'étais donc indépendant et libre. En 1998, j'ai fondé une nouvelle entreprise à Hambourg, où je travaille depuis comme ingénieur énergétique dans le domaine de la production combinée de chaleur et d'électricité et du photovoltaïque.

Je suis né en 1954. J'ai écrit ce travail pour avoir un impact politique. Pour moi, le travail politique, c'est avant tout sensibiliser les gens au service de mes contemporains. Quiconque pour qui le développement de la conscience est aussi important que la réussite extérieure se met en garde contre les illusions. Il apprend toujours en rencontrant les autres et en développant des principes intellectuels.



